

# Rapport Pilier 3

30.06.2025



# Sommaire

1. Fonds propres	1
1.1. Composition des fonds propres	1
1.2. Exigences de fonds propres	5
2. Indicateurs prudentiels	7
2.1. Indicateurs clés	7
2.2. Ratio de levier	11
3. Risque de crédit	14
3.1. Expositions	14
3.2. Qualité de crédit des actifs	14
3.3. Approche standard	19
3.4. Approche notation interne	23
4. Risque de crédit de contrepartie	28
5. Techniques d'atténuation du risque de crédit	32
6. Titrisation	36
7. Risque de marché	38
8. Risque de taux du portefeuille bancaire	39
9. Risque de liquidité	40
10. Risques ESG	45
10.1 Informations quantitatives	46
11. Annexes	57
11.1. Déclaration de la personne responsable	57
11.2. Liste des tableaux	58
11.3. Tableau de concordance Pilier 3	60

# 1. Fonds propres

Le Règlement (UE) n°2024/1623 du parlement européen et du conseil du 31 mai 2024 (CRR3) prévoit, à compter du 1er janvier 2025, de nouvelles dispositions relatives aux exigences de fonds propres, les tableaux ci-dessous sont revus en conséquence.

## 1.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie II du Règlement CRR, et complétés par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres comprennent :

- des fonds propres de catégorie 1, constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 Capital – ci-après "CET1") nets de déductions et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier One Capital - ci-après "AT1") nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 Capital – ci-après "T2") nets de déductions.

**Tableau 1 (EU CC1) : Composition des fonds propres réglementaires**

	Montants au 30.06.2025	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves</b>		
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3 118 430 (h)
	Dont: Parts sociales	3 112 991
	Dont: Prime d'émission	5 439
2	Résultats non distribués	7 048 523 (i) (j)
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-230 946 (j)
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET 1	-
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET 1 consolidés)	-
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	154 849 (l)
6	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>10 090 856</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires</b>		
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-80 620
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-975 488 (d) (e) moins (f)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-432 (b)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-2 (j)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	5 514 (j)
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-82 831 (c)
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET 1 (montant négatif)	-
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-

	Montants au 30.06.2025	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves</b>		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-
EU-20b	Dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-
EU-20c	Dont: positions de titrisation (montant négatif)	-
EU-20d	Dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-
23	Dont: détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-
25	Dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-122 489 (a)
28	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>-1 256 349</b>
29	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>8 834 507</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1): instruments</b>		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-
31	Dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-
32	Dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-
35	Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-
36	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1): ajustements réglementaires</b>		
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-
43	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1)</b>	<b>-</b>
44	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1)</b>	<b>-</b>
45	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>8 834 507</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments</b>		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 698 738 (g)
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-
49	Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-
50	Ajustements pour risque de crédit	134 076
51	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>1 832 814</b>

	Montants au 30.06.2025	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires</b>		
52		
53		
54		
55	-600 000	(a)
EU-56a		
EU-56b		
57	-600 000	
58	<b>1 232 814</b>	
59	<b>10 067 321</b>	
60	<b>48 901 272</b>	
<b>Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins</b>		
61		18,07%
62		18,07%
63		20,59%
64		9,26%
65		2,50%
66		1,00%
67		0,00%
EU-67a		
EU-67b		1,27%
68	<b>10,34%</b>	
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>		
72	236 128	
73	330 694	
75	11 461	
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>		
76	-	
77	82 216	
78	170 895	
79	134 076	
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>		
80	-	
81	-	
82	-	
83	-	
84	-	
85	-	

**Tableau 2 (EU CC2) : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités**

	Bilan dans les états		Référence	
	30.06.2025	Selon le périmètre 30.06.2025		
En milliers d'euros				
<b>Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés</b>				
1	Caisse, banques centrales	6 495 640	6 495 640	
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 003 532	2 006 713	
3	Instruments dérivés de couverture	3 106 898	3 106 898	
4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 385 648	13 385 648	
5	Titres au coût amorti	1 587 478	1 587 478	
6	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au	14 839 838	14 839 643	
7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	92 005 682	92 579 331	(a)
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 930 346	-1 930 346	
9	Placement des activités d'assurance	64 400 269	-	
10	Actifs des contrats d'assurance émis	-	-	
11	Actifs des contrats de réassurance détenus	141 548	-	
12	Actifs d'impôts courants	132 123	162 695	
13	Actifs d'impôts différés	244 399	150 331	(b)
14	Comptes de régularisation et actifs divers	1 346 667	2 817 658	(c)
15	Actifs non courants destinés à être cédés	18 449	24 569	
16	Participations dans les entreprises mises en équivalence	233 737	3 106 105	
17	Immubles de placement	136 486	136 486	
18	Immobilisations corporelles	441 334	425 450	
19	Immobilisations incorporelles	763 418	750 235	(d)
20	Ecarts d'acquisition	477 802	477 802	(e)
21	<b>Total des actifs</b>	<b>199 830 602</b>	<b>140 122 336</b>	
<b>Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés</b>				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 833 192	2 377 578	
3	Instruments dérivés de couverture	2 611 530	2 611 530	
4	Dettes représentées par un titre	26 036 801	26 022 125	
5	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 004 129	3 383 361	
6	Dettes envers la clientèle	89 272 911	90 124 045	
7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-817 413	-817 414	
8	Passifs d'impôts courants	87 263	82 495	
9	Passifs d'impôts différés	394 483	163 924	(f)
10	Comptes de régularisation et passifs divers	6 168 959	2 454 417	
11	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	6 959	
12	Passifs des contrats d'assurance émis	56 484 304	996 538	
13	Passifs des contrats de réassurance détenus	-	-	
14	Provisions	263 182	226 038	
15	Dettes subordonnées	2 314 529	2 314 529	(g)
16	<b>Total des passifs</b>	<b>189 653 870</b>	<b>129 946 125</b>	
<b>Capitaux propres</b>				
1	Capitaux propres part du Groupe	10 160 152	10 161 148	
2	Capital et réserves liées	3 147 578	3 147 578	(h)
3	Réserves consolidées	7 047 526	7 048 523	(i)
4	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-230 938	-230 938	(j)
5	Résultat de l'exercice	195 985	195 985	(l)
6	Intérêts minoritaires	16 580	15 063	(k)
7	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 176 732</b>	<b>10 176 211</b>	

## 1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

La France ayant activé l'option nationale d'une application de l'output floor au plus haut niveau de consolidation, le groupe CM Arkéa n'est pas assujéti prudemment à un calcul d'output floor, celui-ci étant d'application Groupe Crédit Mutuel uniquement.

En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- EU CMS1 : Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque ;
- EU CMS2 : Comparaison des montants modélisés et standardisés des expositions pondérées pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs.

**Tableau 3 (EU OV1) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque**

En milliers d'euros	a	b	c
	Montant total d'exposition au risque (TREA)	Montant total d'exposition au risque (TREA)	Exigences totales de fonds propres
	30.06.2025	31.03.2025	30.06.2025
1 Risque de crédit (hors CCR)	44 084 554	43 734 029	3 526 764
2 Dont approche standard	21 906 764	19 794 775	1 752 541
3 Dont approche NI simple (F-IRB)	6 985 478	7 055 929	558 838
4 Dont approche par référencement	810 632	544 109	64 851
EU 4a Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	1 633 436	-
5 Dont approche NI avancée (A-IRB)	13 925 678	14 121 531	1 114 054
6 Risque de crédit de contrepartie - CCR	630 521	553 293	50 442
7 Dont approche standard	298 505	219 968	23 880
8 Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a Dont expositions sur une CCP	6 074	6 195	486
9 Dont autres CCR	325 943	327 130	26 075
10 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	94 650	83 702	7 572
EU 10a Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b Dont approche de base (F-BA et R-BA)	94 650	83 702	7 572
EU 10c Dont approche simplifiée	-	-	-
15 Risque de règlement	175	135	14
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	18 900	16 706	1 512
17 Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18 Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	18 900	16 706	1 512
19 Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20 Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21 Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22 Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a Grands risques	-	-	-
23 Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24 Risque opérationnel	4 043 819	4 043 819	323 506
EU 24a Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	28 653	34 459	2 292
26 Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27 Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28 Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29 <b>Total</b>	<b>48 901 272</b>	<b>48 466 143</b>	<b>3 912 102</b>

## 2. Indicateurs prudentiels

### 2.1. Indicateurs clés

Tableau 4 (EU KM1) : Indicateurs clés

En milliers d'euros		a	b	c	d	e
		30.06.2025 <sup>(1)</sup>	31.03.2025 <sup>(2)</sup>	31.12.2024 <sup>(1)</sup>	30.09.2024 <sup>(3)</sup>	30.06.2024 <sup>(1)</sup>
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 834 507	8 643 753	8 551 493	8 461 220	8 635 922
2	Fonds propres de catégorie 1	8 834 507	8 643 753	8 551 493	8 461 220	8 635 922
3	Fonds propres totaux	10 067 321	9 985 509	9 942 042	10 401 151	10 623 011
<b>Montants d'exposition pondérés</b>						
4	Montant total d'exposition au risque	48 901 272	48 466 143	50 871 122	51 044 152	51 554 946
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	48 901 272	48 466 143			
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,1%	17,8%	16,8%	16,6%	16,8%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,1%	17,8%			
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,1%	17,8%	16,8%	16,6%	16,8%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,1%	17,8%			
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,6%	20,6%	19,5%	20,4%	20,6%
7b	Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	20,6%	20,6%			
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,25%	2,25%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 7e	Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,27%	1,27%	1,41%	1,41%	1,41%
EU 7f	Dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,69%	1,69%	1,88%	1,88%	1,88%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,25%	10,25%	10,50%	10,50%	10,50%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,00%	1,00%	0,99%	0,99%	0,99%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	3,50%	3,50%	3,49%	3,49%	3,49%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,75%	13,75%	13,99%	13,99%	13,99%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) <sup>(4)</sup>	10,3%	10,1%	8,9%	8,7%	8,9%
<b>Ratio de levier</b>						
13	Mesure de l'exposition totale	140 197 084	134 012 868	133 522 835	129 393 226	127 869 779
14	Ratio de levier (%)	6,3%	6,4%	6,4%	6,5%	6,8%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	19 947 107	19 691 400	19 514 465	19 478 765	19 766 644
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	16 484 592	16 125 262	16 077 597	16 006 694	16 012 764
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 439 839	2 384 256	2 468 579	2 306 398	2 282 002
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	14 044 753	13 741 006	13 609 017	13 700 296	13 730 762
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	142%	143%	143%	142%	144%
<b>Ratio de financement stable net</b>						
18	Financement stable disponible total	94 992 517	94 487 449	95 224 144	94 789 863	93 496 583
19	Financement stable requis total	82 675 900	82 605 338	82 011 868	83 817 513	81 538 167
20	Ratio NSFR (%)	115%	114%	116%	113%	115%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes (3) Avec intégration du résultat intermédiaire du 30/06

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire (4) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation obligatoire pour tous les établissements ;
- un coussin de fonds propres contracyclique correspondant à la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe. Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (se traduisant notamment par une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (ci-après "HCSF"). Depuis janvier 2024, le taux de coussin contracyclique est fixé à 1% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises. La reconnaissance obligatoire des taux du coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres Etats est plafonnée à 2,5%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

**Tableau 5 (EU CCyB1) : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul de coussin contracyclique**

	a		c		e	f	
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché				
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	
Au 30.06.2025							
En milliers d'euros							
010	<b>Ventilation par pays</b>						
	Allemagne	703	266 264	0	0	70 862	337 829
	Pays-Bas	161	353 941	0	0	7 706	361 808
	Danemark	0	22 195	0	0	0	22 195
	Royaume-Uni	2 839	60 357	0	0	0	63 196
	Irlande	0	2 652	0	0	0	2 652
	Luxembourg	22 965	154 059	0	0	25 986	203 011
	Norvège	0	384 673	0	0	0	384 673
	France	19 340 137	78 951 112	0	0	84 443	98 375 693
	Suède	6	334 105	0	0	0	334 111
	Roumanie	87	508	0	0	0	594
	Bulgarie	119	6	0	0	0	125
	République Tchèque	0	430	0	0	0	430
	Estonie	0	696	0	0	0	696
	Hong Kong	0	2 496	0	0	0	2 496
	Islande	0	2	0	0	0	2
	Slovaquie	0	4	0	0	0	4
	Corée	0	71	0	0	0	71
	Slovénie	0	74	0	0	0	74
	Croatie	245	3	0	0	0	248
	Chypre	0	4	0	0	0	4
	Lettonie	0	7	0	0	0	7
	Lituanie	0	0	0	0	0	0
	Chili	0	1 184	0	0	0	1 184
	Belgique	1 504 805	146 038	0	0	0	1 650 843
	Hongrie	516	214	0	0	0	731
	Australie	0	2 215	0	0	0	2 215
	Autres pays	741 395	1 117 058	0	0	0	1 858 453
020	<b>Total</b>	<b>21 613 979</b>	<b>81 800 368</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>188 998</b>	<b>103 603 345</b>

	Exigences de fonds propres			j	k	l	m	
	g	h	i					
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
Au 30.06.2025 En milliers d'euros								
010	<b>Ventilation par pays</b>							
	Allemagne	3 380	0	567	3 947	49 332	0.12%	0.75%
	Pays-Bas	5 193	0	62	5 255	65 683	0.15%	2.00%
	Danemark	151	0	0	151	1 889	0.00%	2.50%
	Royaume-Uni	1 031	0	0	1 031	12 894	0.03%	2.00%
	Irlande	16	0	0	16	196	0.00%	1.50%
	Luxembourg	11 169	0	208	11 377	142 210	0.33%	0.50%
	Norvège	2 140	0	0	2 140	26 752	0.06%	2.50%
	France	3 341 194	0	676	3 341 869	41 773 368	97.59%	1.00%
	Suède	1 859	0	0	1 859	23 238	0.05%	2.00%
	Roumanie	5	0	0	5	58	0.00%	1.00%
	Bulgarie	2	0	0	2	24	0.00%	2.00%
	République Tchèque	1	0	0	1	18	0.00%	1.25%
	Estonie	24	0	0	24	298	0.00%	1.50%
	Hong Kong	28	0	0	28	354	0.00%	0.50%
	Islande	0	0	0	0	1	0.00%	2.50%
	Slovaquie	0	0	0	0	0	0.00%	1.50%
	Corée	0	0	0	0	4	0.00%	1.00%
	Slovénie	0	0	0	0	2	0.00%	1.00%
	Croatie	4	0	0	4	49	0.00%	1.50%
	Chypre	0	0	0	0	0	0.00%	1.00%
	Lettonie	0	0	0	0	1	0.00%	1.00%
	Lituanie	0	0	0	0	0	0.00%	1.00%
	Chili	20	0	0	20	246	0.00%	0.50%
	Belgique	36 560	0	0	36 560	456 995	1.07%	1.00%
	Hongrie	15	0	0	15	187	0.00%	0.50%
	Australie	18	0	0	18	231	0.00%	1.00%
	Autres pays	20 084	0	0	20 084	251 054	0.59%	0.00%
020	<b>Total</b>	<b>3 422 895</b>		<b>1 512</b>	<b>3 424 407</b>	<b>42 805 083</b>		

**Tableau 6 (EU CCyB2) : Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement**

	En milliers d'euros	30.06.2025
1	Montant total d'exposition au risque	48 901 272
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,9956%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	486 844

## 2.2. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière ;
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils d'alerte et de redressement ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie.

Le règlement CRR a défini un ratio visant à mesurer l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe.

Le ratio de levier est soumis à une obligation d'information publique par les banques et fait l'objet d'une exigence minimale fixée à 3% depuis l'arrêté du 30 juin 2022.

**Tableau 7 (EU LRI - LRSum) : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier**

Au 30.06.2025		Montant applicable
En milliers d'euros		
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	199 830 604
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-59 708 267
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-2 580 697
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	9 768 413
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	6 430 698
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 506 870
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-10 846 703
12	Autres ajustements	-1 190 093
13	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>140 197 084</b>

**Tableau 8 (EU LR2 - LRCom) : Ratio de levier - déclaration commune**

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
Au 30.06.2025 En milliers d'euros		30.06.2025	31.12.2024
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	134 037 065	133 709 607
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	0	0
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	0	0
7	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>	<b>134 037 065</b>	<b>133 709 607</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	342 824	294 013
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	600 805	563 199
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	0	0
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	0	0
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	0	0
13	<b>Expositions totales sur dérivés</b>	<b>943 629</b>	<b>857 212</b>
<b>Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)</b>			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	9 760 140	4 842 484
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	0	0
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	1 379 126	0
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> , paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	0	0
18	<b>Expositions totales sur opérations de financement sur titres</b>	<b>11 139 266</b>	<b>4 842 484</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	16 275 352	16 478 046
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-9 844 655	-10 524 431
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	N/A	N/A
22	<b>Expositions de hors bilan</b>	<b>6 430 698</b>	<b>5 953 615</b>
<b>Expositions exclues</b>			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 506 870	-1 473 393
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-10 846 703	-10 366 689
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	0	0
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	0	0
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	0	0
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	0	0
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	0	0
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point o), du CRR)	0	0
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point p), du CRR)	0	0
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	0	0
EU-22k	<b>(Total des expositions exemptées)</b>	<b>-12 353 573</b>	<b>-11 840 082</b>

**Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR**

Au 30.06.2025		30.06.2025	31.12.2024
En milliers d'euros			
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>			
23	Fonds propres de catégorie 1	8 834 507	8 551 493
24	Mesure de l'exposition totale	140 197 084	133 522 835
<b>Ratio de levier</b>			
25	Ratio de levier (%)	6,3%	6,4%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	6,3%	6,4%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	6,3%	6,4%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,0%	0,0%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,0%	3,0%
<b>Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes</b>			
EU-27	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	N/A	N/A
<b>Publication des valeurs moyennes</b>			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	9 356 612	5 622 616
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	9 760 140	4 842 484
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	139 793 557	134 302 968
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	139 793 557	134 302 968
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,3%	6,4%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,3%	6,4%

**Tableau 9 (EU LR3 - LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, opérations de financement sur titres et expositions exemptées)**

Au 30.06.2025

En milliers d'euros		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
1	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:</b>	<b>121 683 492</b>
2	Expositions du portefeuille de négociation	0
3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	121 683 492
4	Obligations garanties	3 879 120
5	Expositions considérées comme souveraines	17 395 665
6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	7 982 900
7	Établissements	2 878 573
8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	35 505 015
9	Expositions sur la clientèle de détail	25 601 203
10	Entreprises	19 086 072
11	Expositions en défaut	1 097 554
12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	8 257 390

## 3. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des principaux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

### 3.1. Expositions

Le Groupe utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par les autorités de tutelle :

- la méthode avancée pour le portefeuille de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes) ;
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne (ci-après "BCE") a confirmé les homologations obtenues en méthodes notations internes avancées sur les portefeuilles de la clientèle de détail. Concernant les grands comptes et les banques, en application des contraintes TRIM imposant des limitations sur ces portefeuilles, le Crédit Mutuel a fait le choix de passer en méthode fondation au 31.03.2022, ce qui a permis d'anticiper les règles "Bâle 4" applicables depuis le 01.01.2025. Pour ces portefeuilles, la prise en compte de recommandations afférentes est en cours.

**Tableau 10 (EU CRI-A) : Échéance des expositions**

	a	b	c	d	e	f
	Valeur exposée au risque nette					
Au 30.06.2025 En milliers d'euros	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Prêts et avances	3 670 654	16 669 002	15 465 030	71 105 840	147 917	107 058 444
2 Titres de créance	-	4 086 456	4 878 560	5 842 215	-	14 807 232
3 <b>Total</b>	<b>3 670 654</b>	<b>20 755 458</b>	<b>20 343 591</b>	<b>76 948 056</b>	<b>147 917</b>	<b>121 865 676</b>

### 3.2. Qualité de crédit des actifs

#### Expositions non performantes

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour le Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du traitement prudentiel sur le traitement comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisé pour le calcul des exigences de fonds propres.

## Expositions renégociées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés, ...). Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013. La restructuration se traduit a minima par un passage en bucket 2.

**Tableau 11 (EU C01) : Qualité de crédit des expositions renégociées**

	a		b		c		d		e		f		g		h			
	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation														Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes				Sur des expositions renégociées performantes		Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation								
			Dont en défaut	Dont dépréciées														
Au 30.06.2025 En milliers d'euros																		
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
010 Prêts et avances	458 187	641 398	641 398	641 398	-25 609	-229 198	625 249	319 355										
020 <i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-										
030 <i>Administrations publiques</i>	4 116	-	-	-	-	-	-	-										
040 <i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-										
050 <i>Autres entreprises financières</i>	69 348	12 137	12 137	12 137	-126	-5 886	65 585	4 547										
060 <i>Entreprises non financières</i>	270 054	385 588	385 588	385 588	-21 440	-143 977	361 124	198 472										
070 <i>Ménages</i>	114 669	243 673	243 673	243 673	-4 043	-79 335	198 540	116 336										
080 Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-										
090 Engagements de prêt donnés	35 375	3 617	3 617	3 617	-342	-329	8 548	2 145										
100 <b>Total</b>	<b>493 562</b>	<b>645 015</b>	<b>645 015</b>	<b>645 015</b>	<b>-25 951</b>	<b>-229 527</b>	<b>633 797</b>	<b>321 500</b>										

**Tableau 12 (EU C04) : Qualité des expositions non performantes par situation géographique**

	a b c d				e	f	g
	Valeur comptable / montant nominal brut						
		Dont non performantes (*)	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation (*)	Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
Au 30.06.2025							
En milliers d'euros							
<b>010 Expositions au bilan</b>	<b>123 229 958</b>		<b>1 961 759</b>		<b>-1 364 282</b>		-
France	112 198 956		1 947 092		-1 352 875		-
Allemagne	1 254 364		2		-1 301		-
Luxembourg	1 341 567		614		-1 917		-
Belgique	2 345 721		10 259		-3 347		-
Royaume-Uni	98 587		355		-212		-
Suisse	85 781		123		-129		-
Etats-Unis d'Amérique	244 211		2 260		-1 770		-
Espagne	993 617		378		-400		-
Pays-Bas	1 233 315		2		-373		-
Canada	833 918		256		-222		-
Italie	489 418		2		-647		-
Singapour	12 655		-		-6		-
Australie	2 599		-		-4		-
Irlande	288 360		-		-57		-
Portugal	103 812		404		-487		-
Japon	547		-		-1		-
Suède	584 258		-		-165		-
Hong-Kong	2 464		-		-6		-
Autriche	178 102		-		-64		-
Monaco	5 724		-		-20		-
Russie	310		-		-		-
Ukraine	158		-		-		-
Belarus	-		-		-		-
070 Autres pays	931 514		12		-279		-
<b>080 Expositions hors bilan</b>	<b>34 823 772</b>		<b>96 538</b>			<b>39 807</b>	
France	34 094 215		96 537			39 633	
Allemagne	357		-			-	
Luxembourg	21 374		-			54	
Belgique	131 063		-			23	
Royaume-Uni	24 587		-			60	
Suisse	14 182		-			17	
Etats-Unis d'Amérique	2 356		-			-	
Espagne	275		-			-	
Pays-Bas	92		-			-	
Canada	425		1			1	
Italie	169		-			-	
Singapour	500 341		-			-	
Australie	41		-			-	
Irlande	114		-			-	
Portugal	333		-			-	
Japon	12		-			-	
Suède	18		-			-	
Hong-Kong	40		-			-	
Autriche	22		-			-	
Monaco	22 847		-			17	
Russie	1		-			-	
Ukraine	-		-			-	
Belarus	-		-			-	
140 Autres pays	10 908		-			2	
<b>150 Total</b>	<b>158 053 730</b>		<b>2 058 297</b>		<b>-1 364 282</b>	<b>39 807</b>	<b>-</b>

(\*) La publication des colonnes b et d est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 9, point 2) du règlement d'exécution (UE) 2024/3172 définissant

les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

**Tableau 13 (EU CQ5) : Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité**

	a	b	c	d	e	f	
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
Au 30.06.2025		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
En milliers d'euros			Dont en défaut				
010	Agriculture, sylviculture et pêche	2 466 042		165 614		-133 150	-
020	Industries extractives	21 144		2 086		-1 786	-
030	Industrie manufacturière	999 311		118 466		-83 506	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	903 300		18 629		-25 554	-
050	Production et distribution d'eau	165 123		3 720		-3 371	-
060	Construction	1 834 364		78 776		-70 886	-
070	Commerce	2 339 160		179 098		-119 302	-
080	Transport et stockage	523 298		18 835		-12 560	-
090	Hébergement et restauration	763 616		83 810		-44 505	-
100	Information et communication	219 118		10 346		-5 229	-
110	Activités financières et d'assurance	2 239 223		90 012		-49 701	-
120	Activités immobilières	11 213 779		237 018		-164 694	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 542 767		105 773		-84 413	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	1 926 877		56 100		-43 429	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	75		-		-	-
160	Enseignement	175 956		5 447		-3 973	-
170	Santé humaine et action sociale	364 481		5 753		-5 872	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	117 003		5 119		-5 193	-
190	Autres services	243 427		5 661		-19 550	-
<b>200</b>	<b>Total</b>	<b>30 058 064</b>		<b>1 190 263</b>		<b>-876 674</b>	<b>-</b>

La publication des colonnes b et d est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 9, point 2) du règlement d'exécution (UE) 2024/3172 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

**Tableau 14 (EU CQ7) : Sûretés obtenues par prise de possession et exécution**

	Sûretés obtenues par prise de possession	
	a Valeur à la comptabilisation initiale	b Variations négatives cumulées
Au 30.06.2025		
En milliers d'euros		
010 Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
020 Autre que PP&E	1 229	-275
030 Biens immobiliers résidentiels	1 229	-275
040 Biens immobiliers commerciaux	-	-
050 Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
060 Actions et titres de créance	-	-
070 Autres sûretés	-	-
<b>080 Total</b>	<b>1 229</b>	<b>-275</b>

**Tableau 15 (EU CR1) : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes**

	Valeur comptable brute / Montant nominal					
	a			b		
	Expositions performantes			Expositions non performantes		
Au 30.06.2025						
En milliers d'euros		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3
005 Comptes à vue auprès de banques	6 750 427	6 750 427	-	-	-	-
010 Prêts et avances	106 454 706	98 143 713	8 234 494	1 959 423	-	1 777 520
020 Banques centrales	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	10 977 199	10 921 272	55 927	2 379	-	2 379
040 Établissements de crédit	14 476 292	14 476 291	-	-	-	-
050 Autres entreprises financières	2 174 775	1 957 463	216 788	30 310	-	27 199
060 Entreprises non financières	28 867 801	25 138 291	3 664 095	1 190 263	-	1 029 472
070 Dont PME	12 194 170	10 434 322	1 740 628	760 887	-	680 764
080 Ménages	49 958 639	45 650 396	4 297 684	736 471	-	718 470
090 Titres de créance	14 813 493	14 486 560	29 943	2 336	-	2 336
100 Banques centrales	299 620	299 620	-	-	-	-
110 Administrations publiques	5 508 310	5 508 310	-	-	-	-
120 Établissements de crédit	7 733 743	7 733 743	-	-	-	-
130 Autres entreprises financières	454 129	451 379	-	748	-	748
140 Entreprises non financières	817 691	493 508	29 943	1 588	-	1 588
150 Expositions hors bilan	34 727 234	33 545 278	1 169 525	96 538	-	65 488
160 Banques centrales	16 227 983	16 227 983	-	-	-	-
170 Administrations publiques	2 170 320	2 170 310	10	-	-	-
180 Établissements de crédit	2 395 075	2 395 075	-	1 982	-	1 982
190 Autres entreprises financières	1 679 370	1 587 402	91 901	726	-	278
200 Entreprises non financières	9 803 844	8 830 014	962 317	71 858	-	41 528
210 Ménages	2 450 642	2 334 494	115 297	21 972	-	21 700
<b>220 Total</b>	<b>162 745 860</b>	<b>152 925 978</b>	<b>9 433 962</b>	<b>2 058 297</b>	<b>-</b>	<b>1 845 344</b>

	g		h		i		j		k		l		m	n		o	
	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions													Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions				Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes					
		Dont étape 1	Dont étape 2			Dont étape 2	Dont étape 3										
Au 30.06.2025	En milliers d'euros																
005	Comptes à vue auprès de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
010	Prêts et avances	-473 499	-180 481	-288 425	-882 186	-	-812 915	-	-	-	-	-	-	60 001 360	814 650		
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
030	Administrations publiques	-8 606	-5 517	-3 089	-76	-	-76	-	-	-	-	-	-	1 035 479	-		
040	Établissements de crédit	-6 292	-6 292	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 007 562	-		
050	Autres entreprises financières	-23 337	-8 845	-14 484	-18 203	-	-16 774	-	-	-	-	-	-	1 244 708	10 188		
060	Entreprises non financières	-294 848	-112 686	-177 843	-581 826	-	-522 403	-	-	-	-	-	-	20 743 369	495 188		
070	Dont PME	-134 697	-47 277	-86 098	-415 143	-	-371 689	-	-	-	-	-	-	7 305 272	258 638		
080	Ménages	-140 416	-47 141	-93 009	-282 081	-	-273 662	-	-	-	-	-	-	35 970 242	309 274		
090	Titres de créance	-6 261	-6 241	-20	-2 336	-	-2 336	-	-	-	-	-	-	-	-		
100	Banques centrales	-78	-78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
110	Administrations publiques	-2 450	-2 450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
120	Établissements de crédit	-1 102	-1 102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
130	Autres entreprises financières	-2 111	-2 111	-	-748	-	-748	-	-	-	-	-	-	-	-		
140	Entreprises non financières	-520	-500	-20	-1 588	-	-1 588	-	-	-	-	-	-	-	-		
150	Expositions hors bilan	-22 796	-16 472	-6 122	-17 011	-	-13 923	-	-	-	-	-	-	3 076 412	9 163		
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	299 338	-		
170	Administrations publiques	-425	-425	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 739	-		
180	Établissements de crédit	-109	-109	0	-99	-	-99	-	-	-	-	-	-	176 085	-		
190	Autres entreprises financières	-821	-416	-405	-290	-	-216	-	-	-	-	-	-	82 824	-		
200	Entreprises non financières	-19 498	-13 948	-5 350	-13 094	-	-10 115	-	-	-	-	-	-	1 978 286	7 720		
210	Ménages	-1 943	-1 574	-367	-3 528	-	-3 493	-	-	-	-	-	-	533 140	1 443		
220	<b>Total</b>	<b>-502 556</b>	<b>-203 194</b>	<b>-294 567</b>	<b>-901 533</b>	<b>-</b>	<b>-829 174</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 077 772</b>	<b>823 813</b>		

(\*) Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

**Tableau 16 (EU CR2) : Variations du stock de prêts et avances non performants**

a		
Au 30.06.2025	Valeur comptable brute	
En milliers d'euros		
<b>010</b>	<b>Stock initial de prêts et avances non performants au 31/12/2024</b>	<b>1 857 288</b>
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	508 763
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	-406 628
040	Sorties dues à des sorties de bilan	-92 394
050	Sorties dues à d'autres situations	-314 234
<b>060</b>	<b>Stock final de prêts et avances non performants au 30/06/2025</b>	<b>1 959 423</b>

### 3.3. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a recours aux évaluations des agences de notation reconnues par le superviseur (OEEC) pour mesurer le risque sur les expositions traitées en méthode standard. Les évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont principalement utilisées pour les expositions sur les

établissements, les administrations et banques centrales. Les évaluations de la Banque de France sont principalement utilisées pour les expositions sur les entreprises.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

**Tableau 17 (EU CR5) : Approche standard**

Au 30.06.2025		Pondération de risque										
En milliers d'euros		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%
Catégories d'expositions												
1	Administrations centrales ou banques centrales	12 094 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Administrations non centrales	22 091 897	-	-	-	1 994 081	-	-	-	-	-	-
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales	8 151 690	-	-	-	3 968	-	-	-	-	-	-
EU 2b	Dont Entités du secteur public	13 940 207	-	-	-	1 990 112	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	650 466	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 3a	Organisations internationales	299 542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Établissements	179 414	-	-	-	-	-	-	2 084	-	33 120	-
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	-	-	-	12 218	-	-	-	-	20 817	-
6.1	Dont prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
EU 7a	Dont dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Dont capitaux propres	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC	-	-	-	-	5 203 157	42 725	18 498	-	36 673	-	42 851
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE	-	-	-	-	5 203 157	-	-	-	-	-	-
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	5 203 157	-	-	-	-	-	-
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE	-	-	-	-	-	42 725	18 498	-	36 673	-	34 393
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 458
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 458
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10c	Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 11c	<b>TOTAL</b>	<b>35 315 910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 209 455</b>	<b>42 725</b>	<b>18 498</b>	<b>2 084</b>	<b>36 673</b>	<b>53 937</b>	<b>42 851</b>

Au 30.06.2025 En milliers d'euros Catégories d'expositions		Pondération de risque								
		70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%
1	Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2	Administrations non centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 2b	Dont Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	36 971	-	-	122 143	-	-	-	17 989
6.1	Dont prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7a	Dont dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Dont capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	4 786 095	-	-	1 095	-	-	-	-
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC	-	1 156 837	-	9	108	137 801	9	-	2 381
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE	-	1 077 441	-	-	68	-	-	-	-
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	1 077 441	-	-	68	-	-	-	-
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE	-	74 076	-	-	-	137 801	-	-	2 236
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE	-	5 321	-	-	40	-	-	-	-
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	5 321	-	-	40	-	-	-	-
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE	-	-	-	9	-	-	9	-	145
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	263 592	-	-	-	49 713
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10c	Autres éléments	-	-	-	-	2 914 037	-	-	-	-
EU 11c	<b>TOTAL</b>	-	<b>5 979 903</b>	-	<b>9</b>	<b>3 300 974</b>	<b>137 801</b>	<b>9</b>	-	<b>70 083</b>

Au 30.06.2025 En milliers d'euros Catégories d'expositions		Pondération de risque					Total	Dont non notées
		250%	370%	400%	1250%	Autres		
1	Administrations centrales ou banques centrales	8 932	-	-	-	-	12 103 523	-
2	Administrations non centrales	-	-	-	-	-	24 085 977	-
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	8 155 658	-
EU 2b	Dont Entités du secteur public	-	-	-	-	-	15 930 320	-
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	650 466	-
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	299 542	-
4	Établissements	-	-	-	-	-	214 618	20
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	-	-	-	-	210 137	54 963
6.1	Dont prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres	4 375 795	-	-	-	-	4 375 795	-
EU 7a	Dont dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Dont capitaux propres	4 375 795	-	-	-	-	4 375 795	-
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	2 336	4 789 527	4 707 854
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC	-	-	-	-	1 377	6 642 426	6 405 271
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE	-	-	-	-	1 080	6 281 745	-
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	5 203 157	-
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	1 080	1 078 589	-
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE	-	-	-	-	-	346 401	-
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE	-	-	-	-	-	13 818	-
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué	-	-	-	-	-	-	-
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	8 458	-
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	5 361	-
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE	-	-	-	-	297	461	-
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	313 305	313 305
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	27 104	-	-	3 082	754 920	785 105	785 105
EU 10c	Autres éléments	-	-	-	-	1 455	2 915 492	2 915 492
EU 11c	<b>TOTAL</b>	<b>4 411 831</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 082</b>	<b>760 089</b>	<b>57 385 914</b>	<b>15 182 011</b>

Les expositions présentées dans le tableau ci-dessous sont traitées en méthode standard sous CRR3 et étaient évaluées selon la méthode de pondération simple au 31/12/2024 :

**Tableau 18 (EU CR10.5) : Expositions sous forme d'actions évaluées en méthode standard**

Au 30.06.2025 En milliers d'euros	a	b	c	d	e	f
Catégories réglementaires	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur actions portant sur les banques centrales	-	-	0%	-	-	-
Expositions sur actions prises dans le cadre de programme législatifs	-	-	100%	-	-	-
Autres expositions sur actions	4 375 795	-	250%	4 375 795	10 939 488	-
Investissements à des fins de revente à court terme et investissements dans des entreprises de capital-risque ou investissements similaires qui sont acquis en vue de réajuster d'importantes plus-value à court terme	-	-	400%	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 375 795</b>	<b>-</b>		<b>4 375 795</b>	<b>10 939 488</b>	<b>-</b>

### 3.4. Approche notation interne

#### Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après "RWA") sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

**Tableau 19 (EU CR6) : Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD**

#### Méthode interne avancée

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2025	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplémentifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
<b>Entreprises</b>												
0,00 à <0,15	179	-	0,00%	179	0,13%	0 à 100	15,79%	2,50	7	3,67%	0,04	-
0,15 à <0,25	1 117 057	451 264	77,62%	1 283 850	0,24%	500 à 1 000	27,83%	2,50	346 074	26,96%	858	1 123
0,25 à <0,50	2 984 165	888 520	77,35%	3 350 597	0,37%	1 000 à 5 000	24,32%	2,50	923 653	27,57%	1 748	24 866
0,50 à <0,75	1 212 942	152 033	78,05%	1 291 529	0,67%	500 à 1 000	20,20%	2,50	356 689	49,88%	14 411	10 454
0,75 à <2,50	5 994 538	2 168 019	75,61%	6 798 970	1,43%	1 000 à 5 000	25,84%	2,50	3 391 084	47,53%	42 146	26 642
0,75 à <1,75	4 193 904	1 324 914	73,71%	4 712 003	1,18%	1 000 à 5 000	26,10%	2,50	2 239 712	55,17%	15 504	8 852
1,75 à <2,5	1 800 634	843 105	77,60%	2 086 967	2,01%	500 à 1 000	25,24%	2,50	1 151 372	74,80%	42 146	26 642
2,50 à <10,00	3 148 087	1 338 498	76,76%	3 718 499	4,17%	1 000 à 5 000	27,76%	2,50	2 781 314	72,15%	26 642	15 504
2,5 à <5	2 358 053	1 090 026	75,31%	2 847 546	3,34%	500 à 1 000	28,34%	2,50	2 054 516	107,63%	23 828	8 852
5 à <10	790 034	248 471	78,55%	870 953	6,90%	100 à 500	25,86%	2,50	726 798	97,84%	1 207	1 207
10,00 à <100,00	504 243	71 183	83,90%	512 325	18,44%	100 à 500	25,34%	2,50	551 399	55,90%	275 288	-504 269
10 à <20	276 892	33 824	85,42%	287 033	12,08%	0 à 100	25,56%	2,50	280 830	112,94%	1 207	1 207
20 à <30	214 655	34 357	82,54%	211 289	25,81%	100 à 500	25,20%	2,50	254 765	59,90%	275 288	-504 269
30,00 à <100,00	12 696	2 902	82,28%	13 994	37,79%	0 à 100	22,83%	2,50	15 804	112,94%	1 207	1 207
100,00 (défaut)	554 710	78 887	83,88%	538 561	100,00%	100 à 500	55,90%	2,50	322 607	59,90%	275 288	-504 269
<b>Sous-total (Entreprises)</b>	<b>15 515 922</b>	<b>5 148 383</b>	<b>76,27%</b>	<b>17 494 511</b>	<b>5,20%</b>		<b>26,60%</b>	<b>2,50</b>	<b>8 672 827</b>	<b>49,57%</b>	<b>371 836</b>	<b>-504 269</b>

A-IRB  
En milliers d'euros  
30.06.2025

Fourchette de PD	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
<b>Clièntèle de Détail</b>												
0,00 à <0,15	30 879 481	1 338 377	89,93%	32 095 847	0,07%	500 000 à 1 000 000	20,74%	1 240 397	3,86%	4 780		
0,00 à <0,10	23 984 782	1 007 855	98,61%	24 946 790	0,05%	500 000 à 1 000 000	20,59%	827 161	3,32%	2 820		
0,10 à <0,15	6 894 698	330 522	86,70%	7 149 058	0,13%	100 000 à 500 000	21,27%	413 235	6,78%	1 941		
0,15 à <0,25	888 788	151 313	90,91%	1 015 754	0,18%	50 000 à 100 000	26,67%	83 415	8,21%	462		
0,25 à <0,50	6 638 504	394 158	87,47%	6 828 018	0,31%	100 000 à 500 000	22,81%	812 972	11,73%	5 031		
0,50 à <0,75	1 818 767	83 583	87,26%	1 876 042	0,54%	10 000 à 50 000	21,28%	300 651	16,03%	2 135		
0,75 à <2,50	3 488 609	481 361	89,14%	3 827 114	1,48%	100 000 à 500 000	25,52%	1 093 514	28,57%	14 244		
0,75 à <1,75	2 585 753	247 701	89,08%	2 771 528	1,23%	100 000 à 500 000	25,85%	741 764	26,76%	8 776		
1,75 à <2,5	900 855	213 660	89,20%	1 055 586	2,11%	100 000 à 500 000	24,67%	351 750	33,32%	5 468		
2,50 à <10,00	2 069 391	191 887	89,65%	2 196 270	4,54%	50 000 à 100 000	27,17%	976 350	44,45%	27 326		
2,5 à <5	1 329 546	147 092	88,40%	1 430 934	3,51%	50 000 à 100 000	27,85%	596 176	41,66%	14 283		
5 à <10	739 845	44 795	91,21%	785 336	6,47%	10 000 à 50 000	25,89%	380 174	49,67%	13 043		
10,00 à <100,00	642 491	29 289	95,35%	655 903	20,57%	10 000 à 50 000	25,37%	451 797	68,88%	34 480		
10 à <20	203 296	15 820	90,39%	210 187	13,15%	10 000 à 50 000	26,70%	113 157	53,84%	7 499		
20 à <30	373 746	8 830	94,01%	380 961	22,96%	10 000 à 50 000	23,12%	289 326	75,95%	20 171		
30,00 à <100,00	65 449	4 638	107,09%	64 756	30,63%	1 000 à 5 000	34,28%	49 315	76,15%	6 790		
100,00 (défaut)	769 625	14 547	93,28%	755 255	100,00%	10 000 à 50 000	54,84%	293 755	38,89%	390 672		
<b>Sous-total (Clièntèle de Détail)</b>	<b>47 193 656</b>	<b>2 664 515</b>	<b>91,21%</b>	<b>49 350 203</b>	<b>2,23%</b>		<b>22,39%</b>	<b>5 252 851</b>	<b>10,64%</b>	<b>479 090</b>	<b>-522 069</b>	
<b>Clièntèle de Détail - Hypothèque</b>												
0,00 à <0,15	19 584 117	244 923	79,02%	19 724 915	0,06%	100 000 à 500 000	16,86%	589 057	2,99%	2 239		
0,00 à <0,10	16 052 978	207 587	79,84%	16 172 756	0,05%	100 000 à 500 000	16,90%	423 563	2,62%	1 480		
0,10 à <0,15	3 531 139	37 336	78,62%	3 532 160	0,13%	10 000 à 50 000	16,66%	165 495	4,66%	759		
0,15 à <0,25	100 520	1 133	71,72%	101 131	0,18%	1 000 à 5 000	16,14%	4 849	4,79%	29		
0,25 à <0,50	2 727 027	24 664	77,88%	2 740 914	0,29%	10 000 à 50 000	16,55%	235 126	8,58%	1 316		
0,50 à <0,75	947 543	8 707	78,33%	952 532	0,55%	5 000 à 10 000	16,13%	132 110	13,87%	839		
0,75 à <2,50	1 090 725	43 716	79,30%	1 115 627	1,55%	5 000 à 10 000	17,47%	305 987	27,43%	3 024		
0,75 à <1,75	798 047	8 855	81,23%	802 947	1,33%	5 000 à 10 000	17,42%	199 666	24,87%	1 860		
1,75 à <2,5	292 678	34 861	76,83%	312 680	2,12%	1 000 à 5 000	17,60%	106 320	34,00%	1 164		
2,50 à <10,00	706 971	6 737	78,77%	710 725	4,29%	5 000 à 10 000	17,86%	371 425	52,26%	5 465		
2,5 à <5	431 770	3 762	79,01%	433 836	3,19%	1 000 à 5 000	17,97%	196 149	45,21%	2 503		
5 à <10	275 202	2 976	78,46%	276 859	6,03%	1 000 à 5 000	17,69%	175 276	63,30%	2 962		
10,00 à <100,00	216 543	2 042	79,47%	217 595	20,51%	1 000 à 5 000	17,64%	203 960	93,73%	7 906		
10 à <20	48 978	600	74,38%	49 245	12,95%	100 à 500	17,78%	38 705	78,60%	1 143		
20 à <30	163 088	1 374	81,56%	163 847	22,48%	1 000 à 5 000	17,27%	158 904	96,98%	6 354		
30,00 à <100,00	4 477	68	84,95%	4 504	31,37%	0 à 100	29,37%	6 351	141,01%	6 103		
100,00 (défaut)	239 200	1 001	82,17%	239 768	100,00%	1 000 à 5 000	51,94%	73 843	30,80%	118 640		
<b>Sous-total (Clièntèle de Détail - Hypothèque)</b>	<b>25 612 645</b>	<b>332 924</b>	<b>79,13%</b>	<b>25 803 209</b>	<b>1,99%</b>		<b>17,18%</b>	<b>1 916 357</b>	<b>7,43%</b>	<b>139 461</b>	<b>-140 596</b>	
<b>Clièntèle de Détail - Revolving</b>												
0,00 à <0,15	20 173	59 364	0,00%	40 087	0,11%	10 000 à 50 000	50,00%	1 323	3,30%	21		
0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	0 à 100	-	-	-	-		
0,10 à <0,15	20 173	59 364	54,50%	40 087	0,11%	10 000 à 50 000	50,00%	1 323	3,30%	21		
0,15 à <0,25	3 940	8 728	54,01%	6 878	0,17%	1 000 à 5 000	50,00%	337	4,90%	6		
0,25 à <0,50	15 699	17 202	58,47%	21 546	0,35%	10 000 à 50 000	50,00%	1 901	8,82%	38		
0,50 à <0,75	3 408	2 137	57,44%	4 142	0,55%	1 000 à 5 000	50,00%	523	12,63%	11		
0,75 à <2,50	15 235	9 895	53,28%	18 631	1,44%	10 000 à 50 000	50,00%	4 858	26,07%	134		
0,75 à <1,75	9 279	6 541	53,28%	11 519	1,14%	5 000 à 10 000	50,00%	2 534	21,99%	65		
1,75 à <2,5	5 955	3 355	53,28%	7 112	1,92%	1 000 à 5 000	50,00%	2 324	32,68%	68		
2,50 à <10,00	10 286	2 452	54,05%	11 142	4,40%	5 000 à 10 000	50,00%	6 421	57,63%	246		
2,5 à <5	5 795	1 691	54,74%	6 385	3,17%	1 000 à 5 000	50,00%	2 983	46,72%	101		
5 à <10	4 490	761	53,28%	4 757	6,06%	1 000 à 5 000	50,00%	3 438	72,27%	144		
10,00 à <100,00	2 396	341	56,40%	2 515	19,81%	1 000 à 5 000	50,00%	3 432	136,46%	249		
10 à <20	593	147	54,60%	644	15,82%	100 à 500	50,00%	800	124,17%	51		
20 à <30	1 798	190	54,60%	1 865	21,14%	1 000 à 5 000	50,00%	2 622	140,64%	197		
30,00 à <100,00	5	4	69,93%	6	35,12%	0 à 100	50,00%	9	160,10%	1		
100,00 (défaut)	2 658	13	67,95%	2 662	100,00%	500 à 1 000	68,12%	1 334	50,10%	1 707		
<b>Sous-total (Clièntèle de Détail - Revolving)</b>	<b>73 794</b>	<b>100 133</b>	<b>35,97%</b>	<b>107 604</b>	<b>3,79%</b>		<b>50,45%</b>	<b>20 128</b>	<b>18,71%</b>	<b>2 411</b>	<b>-2 721</b>	
<b>Clièntèle de Détail - Autre</b>												
0,00 à <0,15	11 275 190	1 034 090	104,57%	12 330 845	0,08%	500 000 à 1 000 000	26,86%	650 017	5,27%	2 501		
0,00 à <0,10	7 931 804	800 269	110,01%	8 774 034	0,06%	500 000 à 1 000 000	27,39%	403 599	4,60%	1 340		
0,10 à <0,15	3 343 387	233 821	102,18%	3 556 811	0,13%	100 000 à 500 000	25,54%	246 418	6,93%	1 161		
0,15 à <0,25	784 328	141 452	109,19%	907 745	0,18%	50 000 à 100 000	26,55%	78 228	8,62%	427		
0,25 à <0,50	3 895 779	352 292	100,82%	4 165 559	0,32%	100 000 à 500 000	26,78%	575 945	13,83%	3 677		
0,50 à <0,75	867 816	72 739	101,01%	919 367	0,53%	10 000 à 50 000	26,44%	168 017	18,28%	1 284		
0,75 à <2,50	2 380 649	407 749	104,31%	2 692 855	1,44%	100 000 à 500 000	28,69%	782 669	29,06%	11 087		
0,75 à <1,75	1 778 427	232 305	104,20%	1 957 062	1,19%	100 000 à 500 000	29,17%	539 564	27,57%	6 851		
1,75 à <2,5	602 223	175 444	104,44%	735 793	2,11%	100 000 à 500 000	27,43%	243 105	33,04%	4 236		
2,50 à <10,00	1 352 134	182 698	105,84%	1 474 403	4,66%	50 000 à 100 000	31,48%	598 505	40,59%	21 615		
2,5 à <5	891 981	141 640	102,73%	990 713	3,66%	10 000 à 50 000	32,03%	397 044	40,08%	11 678		
5 à <10	460 153	41 058	109,82%	483 691	6,72%	10 000 à 50 000	30,35%	201 461	41,65%	9 937		
10,00 à <100,00	423 533	26 906	112,66%	435 792	20,61%	10 000 à 50 000	29,09%	244 406	56,08%	26 304		
10 à <20	193 725	15 073	108,83%	160 297	13,20%	10 000 à 50 000	29,35%	73 652	45,95%	6 305		
20 à <30	208 860	7 266	112,53%	215 249	23,44%	10 000 à 50 000	27,34%	127 799	59,37%	13 620		
30,00 à <100,00	60 968	4 567	118,73%	60 247	30,58%	1 000 à 5 000	34,65%	42 955	71,30%	6 390		
100,00 (défaut)	527 767	13 532	103,46%	512 824	100,00%	10 000 à 50 000	56,13%	218 578	42,62%	270 323		
<b>Sous-total (Clièntèle de Détail - Autre)</b>	<b>21 507 216</b>	<b>2 231 458</b>	<b>105,40%</b>	<b>23 439 390</b>	<b>3,16%</b>		<b>28,00%</b>	<b>3 316 366</b>	<b>14,15%</b>	<b>337 217</b>	<b>-378 753</b>	
<b>Total</b>	<b>62 709 578</b>	<b>7 812 898</b>	<b>87,00%</b>	<b>66 844 714</b>	<b>3,01%</b>		<b>23,49%</b>	<b>2,50</b>	<b>13 925 678</b>	<b>20,83%</b>	<b>850 926</b>	<b>-1 026 339</b>

## Méthode interne fondation

F-IRB

En milliers d'euros  
30.06.2025

Fourchette de PD	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
<b>Etablissement (Banques)</b>												
0,00 à <0,15	7 931 853	69 217	84,55%	7 948 959	0,04%	100 à 500	28,71%	2,50	1 059 300	13,33%	971	
0,00 à <0,10	7 506 126	68 781	83,21%	7 522 975	0,04%	100 à 500	28,16%	2,50	919 130	12,22%	808	
0,10 à <0,15	425 727	436	86,88%	425 984	0,10%	0 à 100	38,35%	2,50	140 170	32,91%	163	
0,15 à <0,25	109 131	3 500	93,75%	111 756	0,22%	0 à 100	32,32%	2,50	20 365	18,22%	79	
0,25 à <0,50	20 507	-	100,00%	20 507	0,42%	0 à 100	45,00%	2,50	18 034	87,94%	39	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	55	-	0,00%	55	0,98%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0,00%	0	
0,75 à <1,75	55	-	100,00%	55	0,98%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0,00%	0	
1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2,50 à <10,00	10	-	0,00%	10	2,67%	0 à 100	45,00%	2,50	0	0,49%	0	
2,5 à <5	10	-	100,00%	10	2,67%	0 à 100	45,00%	2,50	0	0,49%	0	
5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 à <20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (Etablissement (Banques))</b>	<b>8 061 556</b>	<b>72 717</b>	<b>84,13%</b>	<b>8 081 287</b>	<b>0,04%</b>		<b>28,80%</b>	<b>2,50</b>	<b>1 097 700</b>	<b>13,58%</b>	<b>1 089</b>	<b>-1 620</b>
<b>Entreprises</b>												
0,00 à <0,15	1 496 244	596 224	80,71%	1 831 710	0,09%	0 à 100	40,88%	2,50	488 925	26,69%	699	
0,00 à <0,10	444 814	206 321	80,65%	579 595	0,06%	0 à 100	42,34%	2,50	123 591	21,32%	145	
0,10 à <0,15	1 051 430	389 902	80,79%	1 252 115	0,11%	0 à 100	40,20%	2,50	365 334	29,18%	554	
0,15 à <0,25	859 219	667 450	85,24%	1 241 582	0,20%	0 à 100	40,04%	2,50	505 314	40,70%	994	
0,25 à <0,50	1 192 457	672 855	84,23%	1 601 363	0,33%	0 à 100	40,15%	2,50	849 551	53,05%	2 122	
0,50 à <0,75	1 563 813	1 086 204	80,19%	2 189 383	0,73%	0 à 100	40,02%	2,50	1 661 321	75,88%	6 396	
0,75 à <2,50	784 556	441 893	82,67%	1 063 627	1,40%	0 à 100	40,10%	2,50	1 016 436	95,56%	5 972	
0,75 à <1,75	784 556	441 893	82,67%	1 063 627	1,40%	0 à 100	40,10%	2,50	1 016 436	95,56%	5 972	
1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2,50 à <10,00	679 453	463 190	87,60%	939 175	3,91%	0 à 100	40,07%	2,50	1 207 215	128,54%	14 716	
2,5 à <5	679 453	463 190	87,60%	939 175	3,91%	0 à 100	40,07%	2,50	1 207 215	128,54%	14 716	
5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10,00 à <100,00	77 228	15 076	93,33%	88 358	10,13%	0 à 100	40,06%	2,50	159 016	179,97%	3 586	
10 à <20	77 228	15 076	93,33%	88 358	10,13%	0 à 100	40,06%	2,50	159 016	179,97%	3 586	
20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	140 320	3 535	93,18%	125 889	100,00%	0 à 100	40,00%	2,50	-	0,00%	48 477	
<b>Sous-total (Entreprises)</b>	<b>6 793 289</b>	<b>3 946 427</b>	<b>83,16%</b>	<b>9 081 087</b>	<b>2,33%</b>		<b>40,23%</b>	<b>2,50</b>	<b>5 887 778</b>	<b>64,84%</b>	<b>82 961</b>	<b>-78 033</b>
<b>Total</b>	<b>14 854 845</b>	<b>4 019 144</b>	<b>83,62%</b>	<b>17 162 375</b>	<b>1,25%</b>		<b>34,85%</b>	<b>2,50</b>	<b>6 985 478</b>	<b>40,70%</b>	<b>84 051</b>	<b>-79 653</b>

## Informations quantitatives complémentaires

### Tableau 20 (EU CR8) : État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

	a
En milliers d'euros	Montant d'exposition pondéré
1 Montant d'exposition pondéré au 31.03.2025	21 721 832
2 Taille de l'actif (+/-)	58 264
3 Qualité de l'actif (+/-)	206 301
4 Mises à jour des modèles (+/-)	-264 608
5 Méthodologie et politiques (+/-)	-
6 Acquisitions et cessions (+/-)	-
7 Variations des taux de change (+/-)	-
8 Autres (+/-)	-
9 Montant d'exposition pondéré au 30.06.2025	21 721 789

## Publication relative aux expositions de financement spécialisé

Les risques pondérés des expositions Financements Spécialisés sont obtenus selon la méthode "slotting criteria".

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des financements spécialisés de type financement de matières premières. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR10.4 : Financement spécialisé : Financement de matières premières (approche par référencement)

**Tableau 21 (EU CR10.1) : Financement spécialisé - Financement de projets (approche par référencement)**

Au 30.06.2025 En milliers d'euros Catégories réglementaires		a	b	c	d	e	f
Échéance résiduelle		Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	32 802	28 928	50%	54 498	26 874	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	767 151	164 408	70%	890 457	548 201	3 562
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	298	-	70%	298	209	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6 924	502	90%	7 300	6 678	58
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>Inférieure à 2,5 ans</b>	<b>33 100</b>	<b>28 928</b>		<b>54 796</b>	<b>27 082</b>	<b>1</b>
	<b>Supérieure ou égale à 2,5 ans</b>	<b>774 075</b>	<b>164 910</b>		<b>897 758</b>	<b>554 879</b>	<b>3 620</b>

**Tableau 22 (EU CR10.2) : Financement spécialisé - Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)**

Au 30.06.2025 En milliers d'euros Catégories réglementaires		a	b	c	d	e	f
Échéance résiduelle		Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	88 913	15 030	50%	100 185	52 197	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	135 313	78 810	70%	194 420	141 810	778
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	24 261	-	70%	24 261	17 696	97
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>Inférieure à 2,5 ans</b>	<b>113 174</b>	<b>15 030</b>		<b>124 446</b>	<b>69 892</b>	<b>97</b>
	<b>Supérieure ou égale à 2,5 ans</b>	<b>135 313</b>	<b>78 810</b>		<b>194 420</b>	<b>141 810</b>	<b>778</b>

**Tableau 23 (EU CR10.3) : Financement spécialisé : Financement d'objets (approche par référencement)**

Au 30.06.2025 En milliers d'euros		a	b	c	d	e	f
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	23 264	-	70%	23 264	16 969	93
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>Inférieure à 2,5 ans</b>	-	-	-	-	-	-
	<b>Supérieure ou égale à 2,5 ans</b>	<b>23 264</b>	-	-	<b>23 264</b>	<b>16 969</b>	<b>93</b>

## 4. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des dérivés de crédit et n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR6 : Expositions sur dérivés de crédit ;
- EU CCR7 : États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

**Tableau 24 (EU CCR1) : Analyse des expositions au CCR par approche**

	a	b	c	d	e	f	g	h
Au 30.06.2025 En milliers d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
EU1 UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
EU2 UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
1 SA-CCR (pour les dérivés)	244 874	429 146	-	1.4	943 629	943 629	943 629	304 579
2 IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
2a Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
2b Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé	-	-	-	-	-	-	-	-
2c Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	1 504 251	1 504 251	1 504 251	325 943
5 VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
6 <b>Total</b>					<b>2 447 879</b>	<b>2 447 879</b>	<b>2 447 880</b>	<b>630 521</b>

**Tableau 25 (EU CCR3) : Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque**

Au 30.06.2025		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Catégories d'expositions En milliers d'euros		Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
		0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
1	Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Administrations régionales ou locales	196 707	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	196 707
3	Entités du secteur public	36 123	-	-	-	829	-	-	-	-	-	-	36 952
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements	-	303 680	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303 680
7	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	<b>Valeur d'exposition totale</b>	<b>232 830</b>	<b>303 680</b>	-	-	<b>829</b>	-	-	-	-	-	-	<b>537 338</b>

**Tableau 26 (EU CCR4) : Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque**

**Méthode interne avancée**

A-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2025		a	b	c	d	e	f	g
Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés	
<b>Entreprises</b>								
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	
0,15 à <0,25	5 669	0,24%	0 à 100	45%	2,50	2 716	48%	
0,25 à <0,50	14 098	0,41%	0 à 100	45%	2,50	8 070	57%	
0,50 à <0,75	2 042	0,67%	0 à 100	45%	2,50	1 511	74%	
0,75 à <2,50	64 561	1,42%	100 à 500	45%	2,50	58 408	90%	
2,50 à <10,00	69 570	3,93%	100 à 500	45%	2,50	87 826	126%	
10,00 à <100,00	2 983	19,26%	0 à 100	45%	2,50	6 226	209%	
100,00 (défaut)	1 008	100,00%	0 à 100	75%	2,50	-	0%	
<b>Sous-total (Entreprises)</b>	<b>159 930</b>	<b>3,326%</b>		<b>45%</b>	<b>2,50</b>	<b>164 756</b>	<b>103%</b>	
<b>Clientèle de Détail</b>								
0,00 à <0,15	3	0,06%	0 à 100	45%	-	0	8%	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	
0,25 à <0,50	67	0,45%	0 à 100	45%	-	16	24%	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	
0,75 à <2,50	34	1,62%	0 à 100	45%	-	15	45%	
2,50 à <10,00	1 858	4,69%	0 à 100	45%	-	981	53%	
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total (Clientèle de Détail)</b>	<b>1 962</b>	<b>4,49%</b>		<b>45%</b>		<b>1 012</b>	<b>52%</b>	
<b>Total</b>	<b>161 892</b>	<b>3,34%</b>		<b>45%</b>		<b>165 769</b>	<b>102%</b>	

## Méthode interne fondation

F-IRB

In € thousands

As at 06.30.2025

PD scale	a Exposure value	b Exposure weighted average PD (%)	c Number of obligors	d Exposure weighted average LGD (%)	e Exposure weighted average maturity (years)	f RWEA	g Density of risk weighted exposure amounts
<b>Credit institution</b>							
0.00 to <0.15	1 479 761	0,09%	0 to 100	45%	0,60	313 318	21%
0.15 to <0.25	138 125	0,22%	0 to 100	45%	0,60	54 614	40%
0.25 to <0.50	-	-	-	-	-	-	-
0.50 to <0.75	-	-	-	-	-	-	-
0.75 to <2.50	-	-	-	-	-	-	-
2.50 to <10.00	-	-	-	-	-	-	-
10.00 to <100.00	-	-	-	-	-	-	-
100.00 (Default)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sub-total (Credit institution)</b>	<b>1 617 887</b>	<b>0,10%</b>		<b>45%</b>	<b>0,60</b>	<b>367 932</b>	<b>23%</b>
<b>Corporates</b>							
0.00 to <0.15	11 214	0,10%	0 to 100	40%	2,50	3 154	28%
0.15 to <0.25	5 679	0,20%	0 to 100	40%	2,50	2 309	41%
0.25 to <0.50	37 612	0,33%	0 to 100	40%	2,50	19 880	53%
0.50 to <0.75	57 002	0,73%	0 to 100	40%	2,50	43 232	76%
0.75 to <2.50	7 730	1,40%	0 to 100	40%	2,50	7 400	96%
2.50 to <10.00	10 579	3,91%	0 to 100	40%	2,50	13 583	128%
10.00 to <100.00	569	10,13%	0 to 100	40%	2,50	1 023	180%
100.00 (Default)	377	100,00%	0 to 100	40%	2,50	-	0%
<b>Sub-total (Corporates)</b>	<b>130 762</b>	<b>1,16%</b>		<b>40%</b>	<b>2,50</b>	<b>90 581</b>	<b>69%</b>
<b>Total</b>	<b>1 748 649</b>	<b>0,18%</b>		<b>45%</b>	<b>0,80</b>	<b>458 513</b>	<b>26%</b>

## Tableau 27 (EU CCR8) : Expositions sur les CCP

	a		b	
	Valeur exposée au risque		Montant d'exposition pondéré (RWEA)	
Au 30.06.2025				
En milliers d'euros				
1 <b>Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)</b>			6 074	
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont			6 074	
2	303 680		6 074	
3 i) Dérivés de gré à gré	303 680		6 074	
4 ii) Dérivés négociés en bourse	-		-	
5 iii) Opérations de financement sur titres	-		-	
6 iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-		-	
7 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-		-	
8 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-		-	
9 Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-		-	
10 Contributions non financées au fonds de défaillance	-		-	
11 <b>Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)</b>			-	
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont			-	
12	-		-	
13 i) Dérivés de gré à gré	-		-	
14 ii) Dérivés négociés en bourse	-		-	
15 iii) Opérations de financement sur titres	-		-	
16 iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-		-	
17 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-		-	
18 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-		-	
19 Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-		-	
20 Contributions non financées au fonds de défaillance	-		-	

## Publication d'informations sur l'ajustement de l'évaluation de crédit

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique l'approche de base réduite pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit.

En conséquence, les tableaux suivants qui concernent les autres méthodes d'évaluation ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CVA2 : Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base complète ;
- EU CVA.3 : Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard ;
- EU CVA.4 : États des flux des RWA relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard.

**Tableau 28 (EU CVA.1) : Ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base réduite**

	a	b
Au 30.06.2025 En milliers d'euros	Composantes des exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
1 Agrégation des composantes systématiques du risque de CVA	-	
2 Agrégation des composantes idiosyncratiques du risque de CVA	-	
3 Total		7 572

## 5. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres mesurées au titre du risque de crédit et ainsi améliorer le niveau du ratio de solvabilité du Groupe. L'utilisation des garanties en technique d'atténuation du risque de crédit (ARC) est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

**Tableau 29 (EU CR3) : Vue d'ensemble des techniques d'ARC**

	a	b	c			d	e
			Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
				Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières		
				Dont garantie par des dérivés de crédit			
Au 30.06.2025 En milliers d'euros							
1 Prêts et avances	52 992 861	60 816 010	44 280 763	16 535 247	-	-	
2 Titres de créance	14 807 232	-	-	-	-	-	
3 Total	67 800 093	60 816 010	44 280 763	16 535 247	-	-	
4 Dont expositions non performantes	262 587	814 650	745 471	69 179	-	-	
EU-5 <i>Dont en défaut</i>	262 587	814 650					

**Tableau 30 (EU CR4) : Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC**

	a	b	c	d	e	f						
							Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
							Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Au 30.06.2025 En milliers d'euros												
1 Administrations centrales ou banques centrales	11 682 866	12 276	12 098 605	4 918	22 331	0%						
2 Administrations non centrales	23 592 393	2 316 231	23 592 393	493 584	398 816	2%						
EU 2a Dont administrations régionales ou locales	7 982 900	1 581 863	7 982 900	172 758	794	0%						
EU 2b Dont entités du secteur public	15 609 494	734 368	15 609 494	320 826	398 022	2%						
3 Banques multilatérales de développement	650 466	0	650 466	0	0	0%						
EU 3a Organisations internationales	299 542	0	299 542	0	0	0%						
4 Établissements	204 618	20 000	204 618	10 000	17 394	8%						
5 Obligations garanties	0	0	0	0	0	0%						
6 Entreprises	197 414	75 953	197 414	12 723	170 294	81%						
6.1 Dont prêts spécialisés	0	0	0	0	0	0%						
7 Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres	4 375 795	0	4 375 795	0	10 939 488	250%						
EU 7a Dont dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0%						
EU 7b Dont capitaux propres	4 375 795	0	4 375 795	0	10 939 488	250%						
8 Clientèle de détail	4 653 138	403 343	4 653 138	136 389	3 504 586	73%						
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC	6 619 374	57 640	6 619 374	23 052	2 119 493	32%						
9.1 Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE	6 265 418	40 829	6 265 418	16 327	1 849 921	29%						
9.2 Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE	343 221	7 951	343 221	3 180	260 032	75%						
9.3 Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE	10 490	8 321	10 490	3 328	9 096	66%						
9.4 Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE	245	539	245	216	444	96%						
9.5 Dont Acquisition, développement et construction (ADC)	0	0	0	0	0	0%						
10 Expositions en défaut	312 969	2 400	312 969	336	338 161	108%						
EU 10a Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0%						
EU 10b Organismes de placement collectif	389 836	1 265 657	389 836	395 269	1 482 060	189%						
EU 10c Autres éléments	2 915 492	0	2 915 492	0	2 914 140	100%						
12 TOTAL	55 893 904	4 153 500	56 309 643	1 076 271	21 906 764	38%						

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,

- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées
- les titres de capitaux propres.

Ce type de contreparties ou de crédits (en dehors des titres de capitaux propres) bénéficie de pondérations préférentielles. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

**Tableau 31 (EU CR7-A) : Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC**

**Méthode interne avancée**

	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
1	Administrations centrales et banques centrales	0	-	-	-	-
2	Administrations régionales et locales	0	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	0	-	-	-	-
5	Entreprises	17 494 511	-	-	-	-
5,1	Dont Entreprises - Générales	17 494 511	-	-	-	-
5,2	Dont Entreprises - Financement spécialisé	0	-	-	-	-
5,3	Dont Entreprises - Créances achetées	0	-	-	-	-
6	Clientèle de détail	49 350 203	-	-	-	-
	Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles	107 604	-	-	-	-
6,1	Dont Clientèle de détail — Garanties par des biens immobiliers résidentiels	25 111 712	-	-	-	-
6,2	Dont Clientèle de détail — Créances achetées	0	-	-	-	-
6,3	Dont Clientèle de détail — Autres expositions sur la clientèle de détail	24 130 888	-	-	-	-
6,4						
7	Total	66 844 714	-	-	-	-

	Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée				Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	0	0
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	0	0
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	0	0
5	Entreprises	-	-	-	-	1,23%	12 446 525	8 672 827
5,1	Dont Entreprises - Générales	-	-	-	-	1,23%	3 487 461	8 672 827
5,2	Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	0	0
5,3	Dont Entreprises - Créances achetées	-	-	-	-	-	8 959 064	0
6	Clientèle de détail	-	-	-	-	0,17%	3 558 319	5 252 851
	Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-	20 128	20 128
6,1	Dont Clientèle de détail — Garanties par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	1 799 069	1 799 069
6,2	Dont Clientèle de détail — Créances achetées	-	-	-	-	-	0	0
6,3	Dont Clientèle de détail — Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	0,34%	1 739 122	3 433 653
6,4								
7	Total	-	-	-	-	0,45%	16 004 845	13 925 678

## Méthode interne fondation

	a	b	c	d	e	f
F-IRB au 30.06.2025 En milliers d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit					
	Protection de crédit financée					
	Total des expositions	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
1 Administrations centrales et banques centrales	0	-	-	-	-	-
2 Administrations régionales et locales	0	-	-	-	-	-
3 Entités du secteur public	0	-	-	-	-	-
4 Établissements	8 081 287	-	-	-	-	-
5 Entreprises	10 375 771	-	-	-	-	-
5.1 Dont Entreprises - Générales	9 081 087	-	-	-	-	-
5.2 Dont Entreprises - Financement spécialisé	1 294 684	-	-	-	-	-
5.3 Dont Entreprises - Créances achetées	0	-	-	-	-	-
6 <b>Total</b>	<b>18 457 059</b>	-	-	-	-	-

	g	h	i	j	k	l	m	n
F-IRB au 30.06.2025 En milliers d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée				Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
1 Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	0	0
2 Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	0	0
3 Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	0	0
4 Établissements	-	-	-	-	-	-	1 097 700	1 097 700
5 Entreprises	-	-	-	-	1,13%	-	12 746 591	6 698 411
5.1 Dont Entreprises - Générales	-	-	-	-	1,29%	-	5 887 778	5 887 778
5.2 Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	810 632	810 632
5.3 Dont Entreprises - Créances achetées	-	-	-	-	-	-	6 048 181	0
6 <b>Total</b>	-	-	-	-	<b>0,63%</b>	-	<b>13 844 291</b>	<b>7 796 111</b>

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique la méthode de notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans la modélisation des pertes en cas de défaut.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne souscrit pas de dérivés de crédit. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR7 : Approche NI - effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC.

**Tableau 32 (EU CCR5) : Composition des sûretés pour les expositions au CCR**

	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT											
	a		b		c		d		e		f		g		h	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Faisant l'objet d'une ségrégation		Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		Faisant l'objet d'une ségrégation		Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	
Au 30.06.2025 En milliers d'euros	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
1	Espèces — monnaie nationale	286 863	311 511	577 071	146 395	-	30 123	-	-	-	-	-	-	-	-	42 181
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dettes souveraines nationales	-	-	-	-	-	49 999	-	-	-	-	-	-	-	-	1 221 677
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	446 102	-	-	-	-	-	-	-	-	216 870
5	Dettes des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69 288
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	4 532 117	-	-	-	-	-	-	-	-	4 289 140
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	<b>Total</b>	<b>286 863</b>	<b>311 511</b>	<b>577 071</b>	<b>146 395</b>	<b>-</b>	<b>5 058 341</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 839 156</b>

## 6. Titrisation

Au 30 juin 2025, le groupe Crédit Mutuel Arkéa détient en qualité d'investisseur quelques positions de titrisation en portefeuille Banking Book.

Le Crédit Mutuel Arkéa agissant en qualité d'investisseur, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU SEC2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation ;
- EU SEC3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu' initiateur ou en tant que sponsor ;
- EU SEC5 : Expositions titrisées par l'établissement - expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique.

**Tableau 33 (EU SEC1) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation**

	L'établissement agit en tant qu'initiateur					L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques		Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS	STS	Non STS		STS	Non STS			STS	Non STS		
Au 30.06.2025													
En milliers d'euros													
1 <b>Total des expositions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188 998	-	-	188 998
2 Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188 998	-	-	188 998
8 Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188 998	-	-	188 998
9 Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Tableau 34 (EU SEC4) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur**

Au 30.06.2025	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)			
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
En milliers d'euros									
<b>Total des expositions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation classique	188 998	-	-	-	-	-	188 998	-	-
Titrisation	188 998	-	-	-	-	-	188 998	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	188 998	-	-	-	-	-	188 998	-	-
Dont STS	188 998	-	-	-	-	-	188 998	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 30.06.2025 En milliers d'euros	Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
<b>Total des expositions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation classique	-	18 900	-	-	-	1 512	-	-
Titrisation	-	18 900	-	-	-	1 512	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	18 900	-	-	-	1 512	-	-
Dont STS	-	18 900	-	-	-	1 512	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-

## 7. Risque de marché

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Au 30.06.2025, le risque de marché est nul car le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de portefeuille en trading book. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU MR1 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard alternative (ASA)
- EU MR2 : Risque de marché dans le cadre de l'approche alternative des modèles internes (AIMA)
- EU MR3 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard simplifiée (SSA)
- EU MR4 : Comparaison entre la VAR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation

## 8. Risque de taux du portefeuille bancaire

Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il peut résulter d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources à taux fixe, d'une différence d'index de référence (risque de base) ou de l'exercice d'options (telles que les caps et floors ou les remboursements anticipés sur les crédits).

**Tableau 35 (EU IRRBB1) : Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation**

a			b			
En milliers d'euros			En milliers d'euros			
ΔVAN			ΔMNI			
Période	30.06.2025	31.12.2024	Période	30.06.2025	31.12.2024	
1	Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+200 bps)	-838 072	-500458	Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+200 bps)	198 604	203 464
2	Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-200 bps)	364 800	-348 982	Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-200 bps)	-192 114	-211 464
3	Pentification de la courbe Steepener	-136 550	73 461			
4	Aplatissement de la courbe Flattener	-47 440	-274 884			
5	Hausse des taux courts Short rate up	-242 628	-265 104			
6	Baisse des taux courts Short rate down	243 461	294 897			
Période			30.06.2025			
Fonds propres de base (Tier 1)			8 834 507			

## 9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge financière complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité réglementaires sont particulièrement suivis, dont notamment:

- le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100% depuis 2018 ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Le niveau minimum requis est de 100% depuis juin 2021.

En complément des indicateurs de liquidité réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un dispositif interne poussé de surveillance et d'encadrement du risque de liquidité, encadré et piloté par le département Gestion de bilan.

### Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après "**LCR**" - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

### Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2025. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le second trimestre 2025 avec des marges de manœuvre significatives. Le LCR moyen annuel de juillet 2024 à juin 2025 s'établit à 141.91%. A fin juin 2025, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 149.40%, soit une hausse de 7.79 points par rapport à fin mars 2025.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 21 412 M€ et sont principalement constitués de dépôts en banque centrale et d'obligations garanties de niveau 1. Ceux-ci représentent 65% des actifs liquides à fin juin 2025.

Le montant des sorties de trésorerie à trente jours est de 17 141 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts. L'évolution par rapport à fin mars 2025 est une hausse de 663 M€.

Le montant des entrées de trésorerie à trente jours est de 2 809 M€ dont la majeure partie correspond aux prêts accordés à la clientèle et aux titres de dette arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin mars 2025 est une hausse de 830 M€.

**Tableau 36 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)**

	a				b				c				d				e				f				g				h																																																			
	Valeur totale non pondérée (moyenne)																Valeur totale pondérée (moyenne)																																																															
En milliers d'euros	30.06.2025																31.03.2025																31.12.2024																30.09.2024																															
Trimestre se terminant le :	30.06.2025																31.03.2025																31.12.2024																30.09.2024																															
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12																																																																																
<b>ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)</b>																																																																																
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)																19 947 107																19 691 400																19 514 465																19 478 765															
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>																																																																																
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:																2 976 801																2 944 645																2 924 447																2 871 672															
3	Dépôts stables																1 653 158																1 629 556																1 606 089																1 576 088															
4	Dépôts moins stables																1 299 612																1 294 437																1 301 722																1 283 656															
5	Financements de gros non garantis																11 084 700																10 835 752																10 788 520																10 655 933															
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives																59 446																65 188																80 740																112 845															
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)																10 566 763																10 318 045																10 172 960																9 986 579															
8	Créances non garanties																458 492																452 519																534 820																556 510															
9	Financements de gros garantis																68 560																70 303																115 190																100 408															
10	Exigences complémentaires																2 142 325																2 105 865																2 121 342																2 156 423															
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés																694 415																697 038																699 812																649 132															
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance																-																-																-																-															
13	Facilités de crédit et de liquidité																1 447 911																1 408 826																1 421 530																1 507 291															
14	Autres obligations de financement contractuelles																170 701																126 784																84 197																171 206															
15	Autres obligations de financement éventuel																41 504																41 912																43 900																51 052															
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE																16 484 592																16 125 262																16 077 597																16 006 694															
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>																																																																																
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)																81 774																79 492																133 849																112 790															
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes																1 279 459																1 232 674																1 179 913																1 152 717															
19	Autres entrées de trésorerie																1 078 605																1 072 090																1 154 818																1 040 892															
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)																-																-																-																-															
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)																-																-																-																-															
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE																2 439 839																2 384 256																2 468 579																2 306 398															
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées																41 667																0																87 500																87 500															
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %																-																-																-																-															
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %																3 350 962																3 353 160																3 349 719																3 064 931															
<b>VALEUR AJUSTÉE TOTALE</b>																																																																																
EU-21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ																19 947 107																19 691 400																19 514 465																19 478 765															
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES																14 044 753																13 741 006																13 609 017																13 700 296															
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ																142%																143%																143%																142%															

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2024/3172.

### Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

### Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 30 juin 2025, les réserves de liquidité s'élèvent à 34,2 Md€, en hausse de 0,1 Md€ depuis le 31 mars 2025.

#### Réserves de liquidité

<i>En milliards d'euros</i>	<b>30.06.2025</b>	<b>31.03.2025</b>
Dépôts en banque centrale	6,4	6,7
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décôte)	15,0	13,8
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décôte)	12,5	13,3
Autres actifs non éligibles au pool 3G (après décôte)	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>34,2</b>	<b>34,1</b>

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité supérieures à près de 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité

permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe. Au 30 juin 2025, les réserves de liquidité représentent 39% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa.

### Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation).

Au 30 juin 2025, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 699 M€ au 30 juin 2025, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

### Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

### Informations sur le ratio de financement stable net

En complément du LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé "NSFR" (Net Stable Funding Ratio). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé. Le niveau minimum requis du ratio NSFR est fixé à 100% depuis juin 2021 par le Règlement CRR.

Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2025 avec des marges de manœuvre significatives. Le NSFR moyen annuel de juillet 2024 à juin 2025 s'établit à 114.62%. A fin juin 2025, le ratio NSFR s'établit à 114.90%, soit une baisse de 1.21 points par rapport à fin décembre 2024.

Le montant des passifs pondérés disponibles à 1 an est de 94 993 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux dépôts de la clientèle et aux émissions (BMTN, CDN ...). L'évolution par rapport à fin décembre 2024 est une baisse de 232 millions d'euros.

Le montant des actifs pondérés à financer à 1 an est de 82 676 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux prêts à la clientèle non financière. L'évolution par rapport à fin décembre 2024 est une hausse de 664 millions d'euros.

**Tableau 37 (EU LIQ2) : Ratio de financement stable net (NSFR)**

		a	b	c	d	e
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
Au 30.06.2025		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	Valeur pondérée
En milliers d'euros						
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
1	Éléments et instruments de fonds propres	9 048 178	20 468	-	2 379 364	11 427 542
2	Fonds propres	9 048 178	-	-	1 832 814	10 880 992
3	Autres instruments de fonds propres		20 468	-	546 550	546 550
4	Dépôts de la clientèle de détail		47 737 828	-	-	44 664 441
5	Dépôts stables		34 007 927	-	-	32 307 531
6	Dépôts moins stables		13 729 901	-	-	12 356 911
7	Financement de gros		35 659 981	3 800 740	24 363 948	37 744 041
8	Dépôts opérationnels		627 835	-	-	313 917
9	Autres financements de gros		35 032 147	3 800 740	24 363 948	37 430 124
10	Engagements interdépendants		10 712 621	-	-	-
11	Autres engagements	-	4 044 258	-	1 156 492	1 156 492
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-	-	-	-	-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		4 044 258	-	1 156 492	1 156 492
14	<b>Financement stable disponible total</b>					<b>94 992 517</b>
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					1 067 237
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		638 604	610 271	14 717 233	13 571 191
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		-	-	-	-
17	Prêts et titres performants		10 804 836	4 709 937	65 836 786	57 829 996
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		428 438	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		2 220 873	171 129	1 424 441	1 688 459
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		6 900 764	3 548 655	52 816 211	54 604 094
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		778 586	555 409	16 040 702	18 427 360
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		445 722	510 454	10 682 243	-
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		437 268	504 462	10 354 577	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		809 039	479 699	913 892	1 537 443
25	Actifs interdépendants		10 709 305	-	-	-
26	Autres actifs		4 077 905	-	7 707 060	9 554 614
27	Matières premières échangées physiquement					-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en		562 317	-	-	477 969
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		176 642			176 642
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		245 905			12 295
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		3 093 042	-	7 707 060	8 887 707
32	Éléments de hors bilan		12 163 029	-	44 710	652 862
33	<b>Financement stable requis total</b>					<b>82 675 900</b>
34	<b>Ratio de financement stable net (%)</b>					<b>115%</b>

## 10. Risques ESG

D'un point de vue prudentiel, pour une institution financière, les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) correspondent à la matérialisation négative des facteurs ESG sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie en raison des impacts sur ses contreparties ou actifs.

Les risques ESG constituent des facteurs potentiellement aggravants des autres risques existants auxquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa est exposé, notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les autres catégories de risques financiers. Le Crédit Mutuel Arkéa a donc intégré les facteurs de risques ESG dans sa gouvernance, sa stratégie et son cadre global de gestion des risques.

En l'absence d'évolution significative des informations qualitatives au premier semestre 2025, les éléments figurant dans le rapport Pilier 3 au 31.12.2024 restent valides.

## 10.1 Informations quantitatives

**Tableau 40 (Modèle 1) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle**

Secteur/sous-secteur	Valeur comptable brute				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
	a	b	c	d	e	f	g	h
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
Au 30.06.2025 En milliers d'euros								
<b>1 Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique</b>	<b>22 086 272</b>	<b>23 731</b>		<b>2 682 088</b>	<b>907 222</b>	-	<b>659 646</b>	<b>- 125 206 - 450 643</b>
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 466 057	-		491 089	165 614	-	133 150	- 27 660 - 96 427
3 B - Industries extractives	21 918	-		3 164	2 086	-	1 786	- 116 - 1 595
4 <i>Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite</i>	-	-		-	-	-	-	- - -
5 <i>Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</i>	1 036	-		1 036	-	-	55	- 53 - -
6 <i>Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques</i>	-	-		-	-	-	-	- - -
7 <i>Dont B.08 - Autres industries extractives</i>	19 687	-		2 128	2 086	-	1 728	- 63 - 1 595
8 <i>Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives</i>	1 195	-		-	-	-	3	- - -
9 C - Industrie manufacturière	1 366 089	522		197 152	118 466	-	83 758	- 9 990 - 67 546
10 <i>Dont C.10 - Industries alimentaires</i>	395 803	-		51 477	31 890	-	20 051	- 1 249 - 17 252
11 <i>Dont C.11 - Fabrication de boissons</i>	95 234	-		12 854	14 001	-	5 515	- 956 - 4 057
12 <i>Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac</i>	-	-		-	-	-	-	- - -
13 <i>Dont C.13 - Fabrication de textiles</i>	4 517	-		1 030	66	-	99	- 30 - 37
14 <i>Dont C.14 - Industrie de l'habillement</i>	78 264	-		1 199	1 165	-	1 124	- 16 - 1 052
15 <i>Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure</i>	483	-		28	55	-	33	- 1 - 26
16 <i>Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art</i>	24 885	-		2 223	11 801	-	10 512	- 68 - 10 063
17 <i>Dont C.17 - Industrie du papier et du carton</i>	21 980	-		8 952	1 745	-	1 344	- 496 - 820
18 <i>Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements</i>	19 160	-		1 915	1 239	-	695	- 58 - 575
19 <i>Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage</i>	-	-		-	-	-	-	- - -
20 <i>Dont C.20 - Industrie chimique</i>	33 267	521		2 391	1 575	-	1 459	- 106 - 784
21 <i>Dont C.21 - Industrie pharmaceutique</i>	29 100	-		5 369	-	-	1 502	- 1 251 - -
22 <i>Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</i>	34 801	-		4 066	523	-	365	- 119 - 123
23 <i>Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non</i>	48 893	-		12 154	2 484	-	2 842	- 663 - 1 929
24 <i>Dont C.24 - Métallurgie</i>	11 650	-		3 877	3 622	-	675	- 176 - 447
25 <i>Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</i>	240 568	1		31 520	4 539	-	4 870	- 1 744 - 2 902
26 <i>Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques</i>	56 840	-		17 099	1 410	-	1 491	- 477 - 876
27 <i>Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques</i>	9 538	-		1 157	-	-	239	- 20 - -
28 <i>Dont C.28 - Fabrication de machines et équipement s.n.c.a.</i>	92 301	-		20 142	24 997	-	25 443	- 1 989 - 22 480
29 <i>Dont C.29 - Industrie automobile</i>	19 833	-		5 634	534	-	560	- 58 - 281
30 <i>Dont C30 - Fabrication d'autres matériels de transport</i>	69 979	-		4 426	13 146	-	1 905	- 128 - 1 686
31 <i>Dont C31 - Fabrication de meubles</i>	8 457	-		1 771	1 107	-	847	- 58 - 722
32 <i>Dont C32 - Autres industries manufacturières</i>	28 932	-		2 496	913	-	872	- 61 - 520
33 <i>Dont C33 - Réparation et installation de machines et</i>	41 604	-		5 372	1 654	-	1 315	- 266 - 914
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	905 008	21 026		86 130	18 629	-	25 554	- 5 310 - 17 497
35 <i>Dont D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité</i>	728 183	5 659		73 104	18 629	-	24 220	- 4 735 - 17 497
36 <i>Dont D35.11 - Production d'électricité</i>	705 786	5 659		73 045	18 629	-	24 136	- 4 729 - 17 497
37 <i>Dont D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux</i>	105 302	15 367		11 388	-	-	1 076	- 572 - -
38 <i>Dont D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air</i>	71 523	-		1 638	-	-	258	- 3 - -
39 E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	345 267	2 181		7 417	3 720	-	3 371	- 359 - 2 450
40 F - Construction	1 840 312	-		226 353	78 776	-	70 886	- 8 342 - 50 202
41 <i>Dont F.41 - Construction de bâtiments</i>	1 257 479	-		144 029	40 769	-	45 079	- 4 863 - 31 284
42 <i>Dont F.42 - Génie civil</i>	269 474	-		32 966	4 132	-	5 995	- 1 720 - 1 800
43 <i>Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés</i>	313 359	-		49 358	33 875	-	19 812	- 1 759 - 17 118
44 G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 398 467	-		277 578	179 098	-	119 315	- 11 306 - 97 448
45 H - Transports et entreposage	739 617	-		70 482	18 835	-	12 627	- 2 949 - 8 442
46 <i>Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites</i>	223 309	-		36 399	11 748	-	7 184	- 1 809 - 4 841
47 <i>Dont H.50 - Transports par eau</i>	30 293	-		15 499	5 965	-	3 559	- 624 - 2 867
48 <i>Dont H.51 - Transports aériens</i>	1 990	-		23	-	-	42	- - -
49 <i>Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports</i>	483 733	-		18 518	1 007	-	1 728	- 511 - 650
50 <i>Dont H.53 - Activités de poste et de courrier</i>	292	-		43	115	-	114	- 5 - 84
51 I - Hébergement et restauration	774 233	-		130 302	83 810	-	44 505	- 7 032 - 35 117
52 L - Activités immobilières	11 229 304	2		1 192 421	238 188	-	164 694	- 52 142 - 73 919
53 <b>Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique</b>	<b>9 870 573</b>	<b>3</b>		<b>1 068 511</b>	<b>284 629</b>	-	<b>219 136</b>	<b>- 56 976 - 132 771</b>
54 K - Activités financières et d'assurance	2 619 531	-		258 358	90 012	-	49 724	- 11 845 - 26 251
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	7 251 042	3		810 153	194 617	-	169 412	- 45 131 - 106 520
56 <b>Total</b>	<b>31 956 845</b>	<b>23 734</b>		<b>3 750 599</b>	<b>1 191 851</b>	-	<b>878 782</b>	<b>- 182 182 - 583 414</b>

Secteurs/sous-secteur	i		j	k	l	m	n	o	p
	Émissions de GES financées (émissions des scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Dont émissions financées de scope 3	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
Au 30.06.2025 En milliers d'euros									
<b>1 Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique</b>	<b>7 000 440</b>	<b>3 488 145</b>	<b>2,53%</b>	<b>8 144 636</b>	<b>4 915 358</b>	<b>6 908 663</b>	<b>2 117 615</b>	<b>10</b>	
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	3 401 452	957 020	0,82%	906 471	931 436	619 631	8 519	8	
3 B - Industries extractives	19 674	7 589	6,85%	10 627	9 203	2 046	42	6	
4 <i>Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite</i>	-	-	0,00%	-	-	-	-	-	
5 <i>Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</i>	338	123	0,00%	-	1 036	-	-	7	
6 <i>Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques</i>	-	-	0,00%	-	-	-	-	-	
7 <i>Dont B.08 - Autres industries extractives</i>	18 207	7 054	7,62%	9 432	8 167	2 046	42	6	
8 <i>Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives</i>	1 129	412	0,00%	1 195	-	-	-	2	
9 C - Industrie manufacturière	913 740	745 531	10,38%	747 698	564 968	41 235	12 188	5	
10 <i>Dont C.10 - Industries alimentaires</i>	442 166	388 213	15,66%	251 619	123 396	20 196	592	5	
11 <i>Dont C.11 - Fabrication de boissons</i>	67 403	59 238	0,00%	69 443	17 663	8 128	-	4	
12 <i>Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac</i>	-	-	0,00%	-	-	-	-	-	
13 <i>Dont C.13 - Fabrication de textiles</i>	2 499	2 042	0,00%	3 637	880	-	-	3	
14 <i>Dont C.14 - Industrie de l'habillement</i>	22 198	18 153	0,00%	14 779	63 058	-	427	8	
15 <i>Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure</i>	127	104	0,00%	160	323	-	-	5	
16 <i>Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art</i>	16 081	11 427	0,00%	20 432	4 187	266	-	3	
17 <i>Dont C.17 - Industrie du papier et du carton</i>	11 147	7 920	0,00%	5 020	16 493	-	467	7	
18 <i>Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements</i>	8 332	6 464	59,05%	8 777	10 292	91	-	5	
19 <i>Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage</i>	-	-	0,00%	-	-	-	-	-	
20 <i>Dont C.20 - Industrie chimique</i>	19 344	12 504	38,08%	29 060	4 132	66	9	4	
21 <i>Dont C.21 - Industrie pharmaceutique</i>	14 616	8 366	18,25%	23 778	5 322	-	-	4	
22 <i>Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</i>	37 654	22 387	17,38%	17 667	13 331	3 803	-	6	
23 <i>Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non</i>	32 474	19 935	4,87%	31 197	16 956	549	191	5	
24 <i>Dont C.24 - Métallurgie</i>	5 621	4 215	37,45%	9 372	2 278	-	-	3	
25 <i>Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</i>	132 112	96 729	10,15%	96 682	136 757	2 091	5 038	7	
26 <i>Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques</i>	11 671	9 945	0,00%	12 510	38 559	4 822	949	8	
27 <i>Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques</i>	4 013	3 421	0,00%	9 391	147	-	-	2	
28 <i>Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a</i>	32 778	28 470	1,29%	70 431	20 801	241	828	4	
29 <i>Dont C.29 - Industrie automobile</i>	6 965	6 271	0,01%	8 501	11 132	-	200	3	
30 <i>Dont C30 - Fabrication d'autres matériels de transport</i>	17 963	16 349	16,64%	24 049	43 474	-	2 456	7	
31 <i>Dont C31 - Fabrication de meubles</i>	3 562	2 618	4,33%	5 987	1 862	560	48	5	
32 <i>Dont C32 - Autres industries manufacturières</i>	7 756	5 974	0,41%	10 280	17 719	-	933	7	
33 <i>Dont C33 - Réparation et installation de machines et</i>	17 258	14 786	0,00%	24 926	16 206	422	50	4	
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	521 252	130 448	0,16%	100 683	144 017	435 948	224 360	15	
35 <i>Dont D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité</i>	385 253	88 758	0,00%	76 366	94 190	333 267	224 360	16	
36 <i>Dont D35.11 - Production d'électricité</i>	381 809	87 964	0,00%	75 264	80 164	325 998	224 360	16	
37 <i>Dont D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux</i>	72 799	26 475	0,00%	20 726	36 248	48 328	-	9	
38 <i>Dont D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air</i>	63 200	15 215	2,03%	3 591	13 579	54 353	-	13	
39 E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	71 129	40 895	2,27%	132 176	153 654	50 831	8 606	7	
40 F - Construction	497 413	432 887	1,88%	1 476 386	168 830	156 228	38 868	4	
41 <i>Dont F.41 - Construction de bâtiments</i>	266 902	232 764	0,00%	1 031 366	80 551	112 882	32 680	4	
42 <i>Dont F.42 - Génie civil</i>	52 231	44 417	3,11%	208 651	40 863	13 772	6 188	4	
43 <i>Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés</i>	178 280	155 706	8,33%	236 369	47 416	29 574	-	5	
44 G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 072 900	823 011	1,78%	1 615 623	589 363	187 062	6 419	5	
45 H - Transports et entreposage	205 918	122 109	1,54%	491 724	118 756	95 894	33 243	6	
46 <i>Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites</i>	104 515	62 029	1,97%	127 539	56 613	39 157	-	6	
47 <i>Dont H.50 - Transports par eau</i>	7 664	4 542	0,00%	20 719	8 917	-	657	5	
48 <i>Dont H.51 - Transports aériens</i>	564	329	0,51%	1 990	-	-	-	4	
49 <i>Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports</i>	93 137	55 180	1,44%	341 184	53 226	56 737	32 586	6	
50 <i>Dont H.53 - Activités de poste et de courrier</i>	38	29	0,00%	292	-	-	-	2	
51 I - Hébergement et restauration	142 408	108 147	2,48%	285 083	274 945	209 839	4 366	8	
52 L - Activités immobilières	154 554	120 518	2,47%	2 378 165	1 960 186	5 109 949	1 781 004	13	
<b>53 Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique</b>				<b>5 585 289</b>	<b>2 788 839</b>	<b>1 158 522</b>	<b>337 923</b>	<b>6</b>	
54 K - Activités financières et d'assurance				1 632 473	750 658	155 632	80 768	6	
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)				3 952 816	2 038 181	1 002 890	257 155	6	
<b>56 Total</b>	<b>7 000 440</b>	<b>3 488 145</b>	<b>2,53%</b>	<b>13 729 925</b>	<b>7 704 197</b>	<b>8 067 185</b>	<b>2 455 538</b>	<b>9</b>	

\* Conformément au règlement délégué de la Commission UE) 2020/1818 complétant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les normes minimales pour les repères de transition climatique de l'UE et les repères de référence alignés à Paris de l'UE - Règlement sur les normes de référence pour le climat - Considérant 6 : Secteurs énumérés dans les sections A à H et section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006.

Pour l'identification des entreprises exclues des indices de référence PAB (Paris-aligned

Benchmarks), le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse deux listes distinctes :

- La Global Coal Exit List (GCEL) ;
- La Global Oil&Gas Exit List (GOGEL).

Sur la base de ces listes, le Crédit Mutuel Arkéa identifie les entreprises exclues des indices PAB dont une partie de leur chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et gaz (GOGEL).

Pour les entreprises qui génèrent au moins 50% de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO<sup>2</sup>e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 "Production d'électricité" ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de sources carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices PAB.

Sur la base de ses connaissances actuelles, le Crédit Mutuel Arkéa estime ne pas disposer d'informations fiables pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. Aucune information n'est publiée par les contreparties qui pourraient potentiellement porter atteinte à un objectif environnemental de la taxonomie. De fait, ce point n'a pas pu être inclus dans l'analyse.

Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa complète son analyse en se basant sur les informations déclarées par les entreprises dans leur rapport de durabilité (CSRD), où elles doivent préciser si elles sont ou non exclues des indices PAB.

Selon cette méthodologie, au 30.06.2025, l'exposition totale du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux entreprises exclues des indices PAB s'élève à 23.7 M€ (soit 0,07% de la valeur comptable brute totale des expositions par secteur).

### Émissions de gaz à effet de serre financées

Le Crédit Mutuel Arkéa a collecté des données d'émissions de gaz à effet de serre réelles, directement auprès des clients entreprises ou auprès de fournisseurs de données. Il est à noter que les données modélisées par les fournisseurs de données ne sont pas prises en compte. En raison des défis liés à la disponibilité et à l'exhaustivité des données sur les scopes 1 à 3, le Crédit Mutuel Arkéa a recours à des proxys lorsque les données réelles ne sont pas disponibles.

La méthodologie de comptabilisation PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) est utilisée, soit à partir de données de chiffre d'affaires, soit à partir des encours inscrits à son bilan bancaire et des proxys sectoriels fournis par PCAF.

La colonne C n'a pas été renseignée, conformément à la lettre de non-action de l'EBA du 6 août 2025.

**Tableau 39 (Modèle 2) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés**

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
Secteur de la contrepartie							
Au 30.06.2025							
En milliers d'euros							
1 <b>Total UE</b>	44 901 303	4 791 295	14 079 774	18 800 536	4 475 745	1 075 027	1 678 925
2 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 532 138	667 817	798 365	1 018 659	469 890	320 157	257 250
3 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	41 367 936	4 123 246	13 281 131	17 781 523	4 005 692	754 759	1 421 584
4 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1 229	232	278	354	163	111	91
5 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des	27 640 549	3 056 412	8 553 600	11 404 084	2 798 515	748 393	1 079 545
6 <b>Total non-UE</b>							
7 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux							
8 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels							
9 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux							
10 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des							

  

	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Valeur comptable brute totale							Sans étiquette de DPE des sûretés	
	Niveau d'efficacité énergétique (étiquette de DPE des sûretés)							Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des sûretés) estimé	
	A	B	C	D	E	F	G		
1 <b>Total UE</b>	677 360	836 728	3 749 407	6 296 260	3 565 151	1 350 542	785 306	27 640 549	100%
2 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	9 042	19 001	33 843	50 801	28 240	7 811	13 029	3 370 371	100%
3 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	668 318	817 727	3 715 564	6 245 459	3 536 911	1 342 731	772 277	24 268 949	100%
4 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	1 229	100%
5 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des								27 640 549	100%
6 <b>Total non-UE</b>									
7 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux									
8 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels									
9 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux									
10 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m <sup>2</sup> des									

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte, auprès de ses clients, les données relatives aux diagnostics de performance énergétique (DPE). Des efforts ont été réalisés pour compléter cette collecte via la base de données ADEME qui enregistre les DPE effectués par les diagnostiqueurs en France. L'ensemble des DPE à disposition du Crédit Mutuel Arkéa (collecte directe et base ADEME) a été considéré dans ce modèle, y compris les DPE de plus de 10 ans.

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa dispose uniquement de l'étiquette de DPE, une échelle de correspondance a été établie afin de déterminer le

niveau de consommation d'énergie associé (en kWh/m<sup>2</sup>) sur la base de la médiane des échelles de consommation par étiquette.

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa ne dispose d'aucune donnée DPE, le niveau de consommation d'énergie (en kWh/m<sup>2</sup>) est estimé. Ces calculs sont basés sur une extrapolation simple visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions avec DPE, en distinguant le résidentiel du commercial.

**Tableau 40 (Modèle 3) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement**

	a	b	c	d	e	f	g
		Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario NZE 2050 de l'AIE, en %*	Cible (année de référence + 3 ans)
Au 30.06.2025 En milliers d'euros							
<b>Secteur</b>							
1 Electricité		3511	0	NA	2024	NA	NA
2 Combustion de combustibles fossiles							
3 Industrie automobile							
4 Transport aérien		5110	0	NA	2024	NA	NA
5 Transport maritime		5020	9 500	6,61 gCO <sub>2</sub> /tkm	2024	43,77%	5,61 gCO <sub>2</sub> /tkm
6 Production de ciment, de clinker et de chaux		2351	0	NA	NA	NA	NA
7 Production de fer et d'acier, de coke et de minerais métalliques		2410	476	300,00 kgCO <sub>2</sub> /t	2024	-70,70%	662,00 kgCO <sub>2</sub> /t
8 Produits chimiques							
9 ... éventuels ajouts pertinents en fonction du modèle économique de l'établissement							

\* Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario NZE 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé des objectifs en intensité physique à 2030 sur certains secteurs parmi les plus émissifs de son bilan bancaire (périmètre financements et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa).

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur l'analyse des émissions financées, sur les données et métriques disponibles ainsi que sur les scénarios pertinents pour définir et adopter ces objectifs à 2030. Lorsque les données d'intensité de l'émetteur ne sont pas disponibles dans une métrique et/ou un périmètre conforme à l'engagement du groupe, des estimations ont été réalisées en interne pour pouvoir comparer les données.

Il s'agit des secteurs et activités suivants : Charbon, Pétrole et gaz, Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier résidentiel.

Le Crédit Mutuel Arkéa a construit deux types d'objectifs climatiques à 2030 :

- des objectifs portant sur les clients et/ou contreparties : secteurs de l'acier, du ciment, du charbon, du pétrole et gaz, du transport aérien (compagnies aériennes), du transport maritime (transport de fret) et de la production d'électricité ;
- des objectifs d'intensité carbone à l'échelle de certains projets financés : avions commerciaux, navires de transport international de fret (de plus de 5 000 tonnes) et biens immobiliers résidentiels.

S'agissant des objectifs fixés sur les clients entreprises et leurs actifs (c'est à dire hors biens immobiliers résidentiels), ils ont été construits sur la base de données issues du scénario NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour chaque secteur concerné, aligné sur l'Accord de Paris visant un réchauffement climatique limité à 1,5°C. Crédit Mutuel Arkéa s'engage donc à ce que ses portefeuilles bancaires et de placements de trésorerie sur ces secteurs, s'agissant du périmètre défini pour chaque secteur, soient alignés aux objectifs de l'Accord de Paris en 2030.

### **Charbon et Pétrole et Gaz**

Depuis plusieurs années, le groupe s'est déjà engagé de manière volontaire et a adopté des trajectoires de sortie des secteurs Charbon et Pétrole et gaz. Ces engagements sont formalisés dans les politiques sectorielles publiées sur le site institutionnel du groupe.

Dans ce cadre, le groupe ne réalise pas de mesure d'intensité physique de ses expositions sur ce secteur mais a mis en place des critères de sélection de ses financements et de ses investissements pour aboutir à une sortie totale du secteur du charbon à horizon fin 2027, une sortie partielle du secteur des énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles à horizon fin 2030. Les critères retenus par ces politiques sont compatibles avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie : interdiction du financement des nouveaux projets pétroliers et gaziers afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

### **Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier Résidentiel**

L'analyse des émissions financées, des scénarios climatiques de référence ainsi que les tendances économiques et réglementaires de chaque secteur ont permis la définition des objectifs d'intensité carbone à 2030 suivants :

## Objectifs d'intensité carbone à 2030

Secteur	Périmètre couvert	Scénario de référence	Scopes couverts	Objectif d'intensité carbone à 2030
<b>Immobilier résidentiel</b>	90 % du portefeuille de prêts habitat du groupe couvert par la mesure <sup>1</sup>		scopes 1 et 2	12 KgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> financé/an
<b>Acier</b>	Entreprises du Code NACE 24.10 entreprises productrices d'acier <sup>2</sup>	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) <sup>7</sup>	scopes 1 et 2	1 024 kgCO <sub>2</sub> /tonne produite
<b>Ciment</b>	Entreprises du Code NACE 23.51 entreprises productrices de ciment <sup>2</sup>	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) <sup>7</sup>	scopes 1 et 2	463 kgCO <sub>2</sub> /tonne produite
<b>Transport aérien</b>	Entreprises du Code NACE 51.10 compagnies aériennes <sup>3</sup>	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	72 gCO <sub>2</sub> /passager/km
	Financement d'avion pour l'aviation commerciale <sup>4</sup>			
<b>Transport maritime</b>	Entreprises du Code NACE 50.20 transport maritime de fret <sup>5</sup>	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	4,6 gCO <sub>2</sub> /tonne/km
	Financement de l'acquisition de navires pour le transport international de fret de plus de 5 000 tonnes <sup>5</sup>			
<b>Production d'électricité</b>	Entreprises du Code NACE 35.11 <sup>5</sup>	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	186 gCO <sub>2</sub> /kwh

1 - Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

2 - Périmètre recentré sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa

3 - Périmètre recentré sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa

4 - Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Banque Privée

5 - Périmètre des placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa

6 - Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

7 - Scénarios retraités selon le secteur concerné

Les secteurs du transport aérien, du transport maritime, de l'immobilier résidentiel (hors pilier 3) font l'objet de politiques sectorielles dédiées publiées sur le site institutionnel du

Crédit Mutuel Arkéa. Elles explicitent la stratégie du groupe pour accompagner les transitions environnementales et sociétales de ces secteurs à forts enjeux pour le Crédit Mutuel Arkéa. Ces politiques sectorielles sont le résultat d'analyses spécifiques et de travaux collaboratifs pour définir l'accompagnement le plus adapté au secteur : mise en place de critères ESG spécifiques, création d'offres dédiées ou adaptées.

Afin d'atteindre ces objectifs de décarbonation à horizon 2030, le Crédit Mutuel Arkéa combinera plusieurs leviers :

- La sélectivité des crédits et des placements de trésorerie, clients et contreparties, sur la base des critères d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur ;
- L'accompagnement des projets de financement des clients et contreparties dans leur trajectoire de décarbonation par des offres adaptées ;
- Le renoncement à certains financements et placements de trésorerie incompatibles avec ces objectifs.

Le tableau 3 publié dans le cadre du présent rapport présente les informations quantitatives relatives aux engagements pris par Crédit Mutuel Arkéa et aux mesures d'intensité y afférant. Dans ce cadre, les codes NACE listés sont ceux concernés par des engagements sur les secteurs déterminés et les encours publiés correspondent à la valeur brute comptable des encours au bilan sur des entreprises des codes NACE identifiés et dans le périmètre des engagements pris par le groupe.

Les métriques d'alignement, publiées par secteur, sont un calcul d'intensité physique des portefeuilles financés. Les unités sont sélectionnées en cohérence avec les pratiques des contreparties ciblées et les unités retenues par l'Agence Internationale de l'Énergie dans le cadre de ses scénarios.

L'année de référence est la date des encours sur lesquels une métrique d'intensité a été calculée. Cette intensité calculée du portefeuille peut se baser sur des métriques d'intensité par contrepartie qui sont antérieures à la date d'identification des encours. La donnée relative à la distance par rapport au scénario NZE 2050 de l'AIE correspond à la distance de la dernière métrique reportée par rapport à l'objectif pris par Crédit Mutuel Arkéa sur le secteur concerné.

L'information relative aux cibles représente l'intensité actuelle du portefeuille projetée 3 ans après la mesure linéairement par rapport à l'engagement à 2030 ; cette donnée est indicative et ne constitue pas un engagement pris dans cet horizon temporel.

**Tableau 41 (Modèle 4) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone**

	a	b	c	d	e
	Au 30.06.2025				
	En milliers d'euros				
	Valeur comptable brute (cumulée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes
1	3 707	0,012%		6,37	1

(\*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

Pour identifier les 20 entreprises mondiales les plus émettrices de carbone, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur la liste Carbon Majors établie par le Climate Accountability Institute, mise à jour en 2024 et basée sur les données relatives à l'exercice 2022. Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3.

Sur la base de cette liste, au 30.06.2025, seule une entreprise est identifiée dans le portefeuille de créances clientèles du Crédit Mutuel Arkéa, pour un montant total de 3,7 millions d'euros, soit 0,012% des actifs couverts par l'analyse. 100% de ce montant concerne des financements dédiés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.

La colonne C n'a pas été renseignée, conformément à la lettre de non-action de l'EBA du 6 août 2025.

**Tableau 42 (Modèle 5) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique**

a	b	c					g	h
		d						
		e						
Valeur comptable brute								
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
Ventilation par tranche d'échéance								
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques								
Échéance moyenne pondérée								
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique - événements aigus et chroniques								
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans				
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 466 057	1 465	1 369	355	-	6,3	-
2	B - Industries extractives	21 918	102	-	-	-	1,0	102
3	C - Industrie manufacturière	1 366 089	10 592	9 738	-	-	4,5	14 175
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air	905 008	1 998	-	16 551	1 287	18,0	4 135
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	345 267	2 190	1 391	-	-	3,6	3 380
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	1 840 312	90 074	2 454	4 693	3 693	3,0	70 719
7	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 398 467	32 337	11 552	711	-	3,3	30 794
8	H - Transports et entreposage	739 617	2 118	2 213	2 426	4 016	15,7	8 205
9	L - Activités immobilières	11 229 304	112 934	45 941	165 380	71 894	12,2	281 815
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	41 367 936	27 686	99 680	347 011	268 735	11,8	418 866
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 532 138	5 267	5 627	56 484	-	17,0	29 339
12	Sûretés saisies	1 229	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)							

		a	i	j	k	l	m	n	o	
		Valeur comptable brute								
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
Au 30.06.2025 En milliers d'euros						Dépréciations cumulées, variations négatives				
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique - événements aigus et chroniques		dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes			dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	3 189	-	792	673	-	583	-	26	546
2	B - Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	C - Industrie manufacturière	6 153	-	12 063	1 047	-	1 403	-	416	877
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air	15 700	-	3 639	-	-	255	-	229	-
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	201	-	-	-	-	5	-	-	-
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	30 173	24	8 159	676	-	1 380	-	80	512
7	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13 806	-	11 225	8 524	-	5 941	-	341	5 437
8	H - Transports et entreposage	2 568	-	1 418	40	-	88	-	47	22
9	L - Activités immobilières	112 957	1 378	43 862	1 314	-	4 067	-	1 524	872
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	306 873	17 376	41 220	17 595	-	2 584	-	741	1 460
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	38 037	-	3 526	109	-	-	-	-	-
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)									

Afin de mesurer ses expositions sensibles aux risques physiques aigus et/ou chroniques, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé un outil interne dédié à l'évaluation et la mesure géographique des risques climatiques physiques, au niveau des communes (granularité : code postal) pour la France métropolitaine.

L'outil couvre, au 30.06.2025, 12 aléas climatiques et s'appuie sur des bases de données scientifiques de recensement des risques et de projections climatiques nationales (Géorisques, DRIAS) et internationales (PREPdata, Aqueduct). Certains aléas sont fondés sur des données statistiques de risque d'occurrence tandis que d'autres intègrent une dimension prospective à horizon 2050 selon le scénario SSP5-8.5 du GIEC.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques aigus sont :

- les inondations ;
- les sécheresses-RGA (Retrait-Gonflement des Argiles) ;
- les tempêtes-grêle-neige ;
- les vagues de chaleur ;
- les vagues de froid ;
- les vagues de gel.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques chroniques sont :

- la hausse de température de l'air ;
- la modification du régime des précipitations ;
- l'élévation du niveau de la mer ;
- la modification du régime des vents ;
- l'érosion du trait de côte ;
- le stress hydrique.

Pour chaque aléa, une échelle de risque à 5 niveaux a été appliquée, variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Un score est déterminé, d'une part pour les risques aigus par pondération des aléas,

et d'autre part pour les risques chroniques en minorant la pondération de l'aléa "élévation du niveau de la mer" du fait de sa moindre granularité, et en la neutralisant pour les communes non littorales.

Les expositions considérées sensibles aux risques physiques aigus et chroniques et présentées dans ce tableau sont celles situées dans des communes françaises évaluées à risque très fort.

Pour les expositions hors France métropolitaine, le groupe applique un référentiel de niveau de granularité pays, basé sur l'indice ND-Gain Country Index, avec application d'une échelle de risque à 5 niveaux.

Les expositions hors France métropolitaine représentant moins de 3% des encours du groupe, il a été décidé, du fait du caractère non significatif des expositions, de communiquer les données de façon agrégée, sans distinction des différentes zones géographiques.

### **Modèles 6 à 8 : Green Asset Ratio (Taxonomie) et modèle 10 (Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852)**

Le 6 août 2025, l'EBA a émis une lettre de non-action concernant l'application des exigences de divulgation ESG.

Aux termes de ce courrier, dans le but d'alléger la charge opérationnelle des établissements, l'EBA recommande la non publication des informations relatives à la Taxonomie (modèles 6 à 10 et colonne C des modèles 1 et 4) déclarées dans les rapports de Pilier 3, pour la période commençant à la date de référence du 30 juin 2025 jusqu'à jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications des ITS (Implementing Technical Standards).

Le Crédit Mutuel Arkéa intègre pleinement les enjeux et risques ESG dans sa stratégie. Pour confirmer son engagement au service des territoires et des transitions d'avenir, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté sa Raison d'être en 2020 puis est devenu société à mission en 2022.

Ainsi, même si les données Taxonomie ne sont plus soumises à une obligation de publication dans le cadre du Pilier 3 ESG, elles continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux et dédié, en cohérence avec les ambitions de durabilité du Crédit Mutuel Arkéa et avec sa Raison d'être.

Les données Taxonomie sont par ailleurs consultables dans le document d'enregistrement universel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et actualisées chaque année.

# 11. Annexes

## 11.1. Déclaration de la personne responsable

Les informations considérées comme sensibles sont : le nombre exact de débiteurs répartis par catégories d'exposition et niveaux de PD (article 452 g).

Les décisions de non-publication de ces informations sont prises en accord avec l'organe de direction du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

### **Personne responsable des informations contenues dans le présent document :**

Elisabeth Quéllec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

### **Déclaration de la personne responsable :**

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 30 juin 2025 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement (UE) n°2024/1623 du parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 (CRR3), sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 22 septembre 2025

Elisabeth Quéllec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

## 11.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Fonds propres			
Tableau 1	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	1-3
Tableau 2	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	4
Tableau 3	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	6
Indicateurs prudentiels			
Tableau 4	EU KM1	Indicateurs clés	7
Tableau 5	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	9-10
Tableau 6	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	10
Tableau 7	EULR1 - LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	11
Tableau 8	EU LR2 - LRCom	Ratio de levier - déclaration commune	12-13
Tableau 9	EU LR3 - LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	13
Risque de crédit			
Tableau 10	EU CR1-A	Echéance des expositions	14
Tableau 11	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	15
Tableau 12	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	16
Tableau 13	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	17
Tableau 14	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	18
Tableau 15	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	18-19
Tableau 16	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants	19
Tableau 17	EU CR5	Expositions en approche standard	20-22
Tableau 18	EU CR10.5	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	23
Tableau 19	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD	23-25
Tableau 20	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	25
Tableau 21	EU CR10.1	Financement spécialisé: Financement de projets (approche par référencement)	26
Tableau 22	EU CR10.2	Financement spécialisé: Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)	26
Tableau 23	EU CR10.3	Financement spécialisé - Financement d'objets (approche par référencement)	27
Risque de crédit de contrepartie			
Tableau 24	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche	28
Tableau 25	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque	29
Tableau 26	EU CCR4	Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD	29-30
Tableau 27	EU CCR8	Expositions sur les CCP	30
Tableau 28	EU CVA.1	Ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base réduite	31
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
Tableau 29	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC	32
Tableau 30	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	32
Tableau 31	EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC	33-34
Tableau 32	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR	35
Risque de titrisation			
Tableau 33	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	36
Tableau 34	EU SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur	36-37

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Risque de taux dans le portefeuille bancaire			
Tableau 35	EU IRRBB1	Risque de taux dans le portefeuille bancaire	39
Risque de liquidité			
Tableau 36	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	41
Tableau 37	EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)	44
Risques ESG			
Tableau 38	Modèle 1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	46-47
Tableau 39	Modèle 2	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés	49
Tableau 40	Modèle 3	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement	50
Tableau 41	Modèle 4	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	53
Tableau 42	Modèle 5	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	54-55

## 11.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Pages
437	Fonds propres	Fonds propres	1
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres - exigences de fonds propres	5
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	28
440	Coussin de fonds propres contracyclique	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	7
442	Exposition au risque de crédit et au risque de dilution	Risque de crédit	14
444	Utilisation de l'approche standard	Risque de crédit - approche standard	19
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	38
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	7
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Risque de taux du portefeuille bancaire	39
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	36
449 bis	Risques ESG	Risques ESG	45
451	Ratio de levier	Indicateurs prudentiels - ratio de levier	7
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité	40
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - approche notation interne	23
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	32
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	38